

PLAISANCE & PÊCHE  
ÉCORESPONSABLES



# Pêche Plaisance

*Pêche sous-marine du homard - Pêche à la daurade  
Ifremer - Pêche en kayak - Construction d'un bateau  
L'anisakis - Oiseaux marins côtiers (2) - La crépidule*



**49<sup>e</sup> congrès national  
du 14 au 17 avril 2023  
Cap d'Agde**



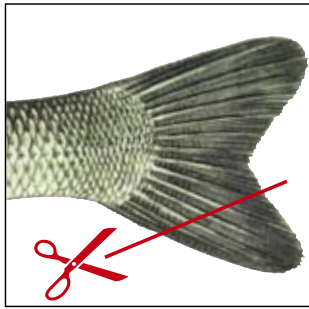
# Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

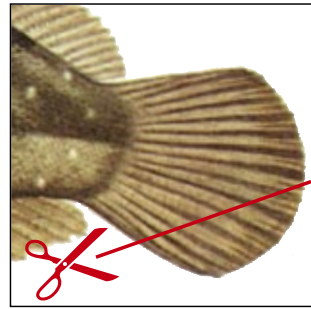
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

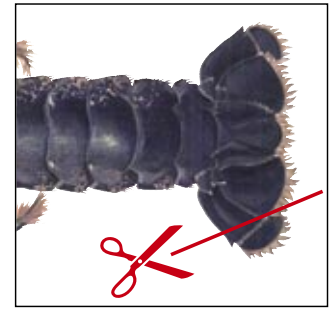
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



## Les outils FNPP

**RESPECTONS LES TAILLES** Atlantique Manche Mer du Nord

**RESPECTONS LES TAILLES** Méditerranée

**bonnes pratiques** de la pêche en plaisance et de la pêche en mer

**Pêche Plaisance** Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer

**CARTE FÉDÉRALE** Adhèrent

**RESPECTONS LES TAILLES** Atlantique Manche-mer du Nord

**CARTE FÉDÉRALE** validée par le label conseil-citoyens

**RESPECTONS LES TAILLES** Atlantique Manche-mer du Nord

**CARTE FÉDÉRALE** Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer

**RESPECTONS LES TAILLES** Atlantique Manche-mer du Nord

**CARTE FÉDÉRALE** Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer

**RESPECTONS LES TAILLES** Atlantique Manche-mer du Nord

**CARTE FÉDÉRALE** Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer

Bonne mer, bon vent à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER**

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

**FNPP** Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer

**Dernière minute** | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

**FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: contact@fnpp.fr**



Rejoignez-nous !

# SOMMAIRE

## ■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 19
- Actualité régionale P 20 à 29

## ■ REPORTAGES PÊCHE & PLAISANCE

- Pêche sous-marine du homard P 31
- Pêche en kayak : la traque des gros poissons  
Volet 1/2 P 32 & 33
- Construction d'un bateau  
Volet 1/3 P 34 & 35
- Ifremer - Volet 1/3 P 36 & 37
- Shom : cartes marines P 37
- L'anisakis - Pêche exotique P 38
- Pêche à la daurade P 39
- Oiseaux marins côtiers - Volet 2 P 40 & 41
- La crépidule commune P 42 & 43

## ■ DIVERS

- Vos belles prises P 44
- Les brèves - Les beaux livres P 45

## ■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Bourgenay - APLAV Bouin  
La Trinité-s/Mer P 46
- APPR Lorient - Le Croisic - Ouistreham P 47
- Carnon - Lézardrieux - Créances P 48
- Carnac - Saint-Malo  
Berk-s/Mer Les Sternes P 49

## ■ ACTUALITÉ

- Fiche recette : filets d'anchois à la tapenade  
d'olives et tomates séchées P 50

La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



fnpp.fr



## PÊCHE PLAISANCE

N° 77 - Mars 2023

Bulletin de liaison de la FNPP  
Directeur de la publication : Jean Mitsialis  
Assistante : Muriel Jourdein  
Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

### FNPP

BP N°14  
29393 Quimperlé Cedex  
Tél. 09.62.02.00.76 - fnpp@orange.fr

#### Ont collaboré :

Patrice Allin  
Jean Lepigouchet  
Alain Théret  
Annick Danis  
Dominique Viard  
Paul Vinay  
Christophe Goumas  
Claude Bougault  
Jean Mitsialis

Jacques Andrieu  
Patrick Gobbé  
Michel Larose  
Pascal Baudouin  
Jean-Claude Hodeau  
Jackie Plataut  
Gérard Gragnic  
Lionel Bert  
Arlette Halley-Duval  
Hervé Gosselin

Léa Costalès  
Paul Luu  
Camille Domingo  
Blaise Rembauville  
Patrick Ropa  
Christian Cano  
Colin Goletto  
Joël Arvor

Photographe : Jean-Charles Pauvert - Pascale Via  
Annick Guérive - Team Goletto

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation.  
Les informations contenues dans le bulletin sont libres et  
engagent le signataire de l'article. Sans  
signature, elles engagent l'association.  
La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire n° 0122 G 85896  
ISSN 249-9630 - Dépôt légal juin 2008  
Prix : 3,50 €  
Tirage : 21 500 exemplaires

Impression  
Litografia Rosés  
Carrer Progrés 54-60  
08850 Gavà Barcelone  
Tél. : 93 633 37 37





## Une confédération pour tous, plaisanciers et pêcheurs en mer

Plaisance

Sécurité

Environnement



Dans l'édition du dernier Pêche plaisance, je soulignais l'importance qu'il y avait à regrouper les acteurs de la plaisance et de toutes les pêches en mer. Cette idée a fait son chemin, et depuis le début du mois de février, la

Confédération Mer et Liberté, avec en sous-titre « Défense de la plaisance, des pêches en mer récréatives & sportives », est née. Ce sont toutes les fédérations sans exception qui se sont affiliées à cette confédération : FFPM, FFPS, FFESSM, FFPSA, LA COMPA et bien-sûr la FNPP. Nous avons avec cette constitution des atouts considérables à faire valoir, un sens des responsabilités incontestable et un poids économique conséquent. Nous nous sommes engagés sans arrière-pensée, il appartient maintenant à chacun d'entre nous d'y apporter sa contribution. La pêche de loisir, c'est 3 à 4 millions de pratiquants, et il en reste donc encore un grand nombre à convaincre.

La préfecture maritime vient de faire paraître l'arrêté concernant le premier parc éolien mis en service. Nous constatons, et c'est une bonne surprise, que ce premier arrêté permet à la plaisance et à la pêche de loisir de naviguer et de pêcher dans le champ éolien mais sous certaines conditions. Ce dernier point a fait l'objet de la part de certaines fédérations, dont la FNPP, d'un recours amiable (voir l'article en page intérieure).

De nombreux champs éoliens sont actuellement en cours d'édification et nous nous devons d'être vigilants et à l'écoute de toutes les décisions qui pourraient être prises lors des réunions de concertation.

Notre attention est encore attirée par une actualité récente sur la pêche du maigre dans l'estuaire de la Gironde qui représente sa nourricerie et sa zone principale de fraie. Nous dénonçons fermement ces situations qui se reproduisent de plus en plus régulièrement. Nous attendons une condamnation claire et ferme de la part du secrétariat d'État à la Mer et une action réglementaire de la DGAMPA afin que ne se reproduisent plus jamais de tels faits. Rappelons-nous, la DGAMPA avait choisi délibérément de reconduire la discrimination sur les tailles respectivement à 50 cm pour la pêche de loisir et 40 cm pour la pêche professionnelle. Cette actualité fait l'objet d'un article dans ce numéro.

La fête de la Mer et des Littoraux qui se tiendra sur l'ensemble du littoral français du 6 au 9 juillet 2023 est une opportunité unique de rassembler, d'échanger et de dialoguer entre un nombre considérable d'acteurs et de responsables économiques, politiques ou associatifs, mais aussi avec tous ces anonymes passionnés par ce patrimoine d'exception qu'offrent la mer et le littoral français dans toute sa richesse et sa diversité unique en Europe.

La pêche de loisir, qu'elle soit à pied sur l'estran, en bateau ou sous-marine, est incontournable dans cet environnement. Proches et témoins de l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes, les adhérents de nos fédérations et associations sont un vecteur puissant de transmission, d'éducation, de passion et de respect de la nature et d'écoresponsabilité par les valeurs qu'elle partage entre générations, en famille ou entre amis.

Cet événement est donc également une opportunité unique de mieux appréhender certains enjeux et réalités de la mer et des littoraux, de mieux se comprendre loin des idéologies réductrices, d'apporter de la confiance et d'esquisser ensemble des voies pour avancer. La Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer FNPP, toutes ses associations et tous ses adhérents sont heureux et ont donc à cœur de soutenir pleinement cette 5<sup>e</sup> édition de la fête de la Mer.

Le 49<sup>e</sup> congrès national de la FNPP se déroulera du 14 au 17 avril prochain au Cap d'Agde (34). Toutes nos associations affiliées sont invitées à participer aux travaux des différentes commissions et réunions de travail. De nombreuses animations vous attendent également (voir programme p. 29), bienvenue à tous !

Jean Mitsialis  
président de la FNPP





## Application Nav&Co

Naviguer en bateau c'est tellement bien, et si en plus cela devenait enrichissant... et bien, ce n'est pas loin d'être tout-à-fait vrai. Et si j'allais plus loin encore, même à pied ou du bord, simple promeneur côtier, voici une application ludique, voire pédagogique, que je conseille à tous et cela vous semblera évident après la lecture de ces quelques lignes et en plus elle est gratuite et s'installe facilement sur tous les smartphones.

L'**Office français de la biodiversité (OFB)**, le secrétariat de la mer et le **Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom)** viennent de **s'associer pour piloter et développer cette application mobile** qui a pour but de nous **sensibiliser à nos environnements**, au-dessus, au bord et juste au-dessous, oui, sous la coque de nos bateaux.

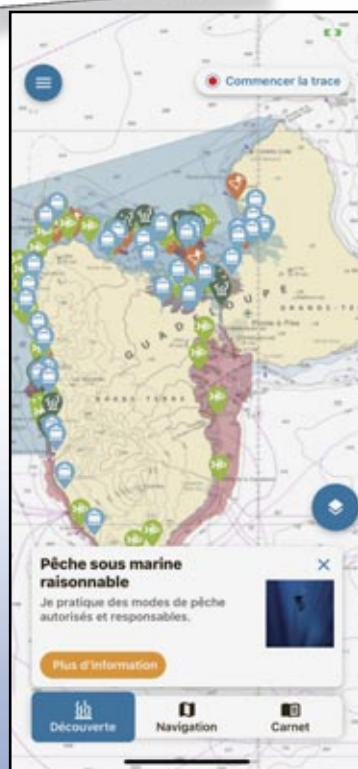
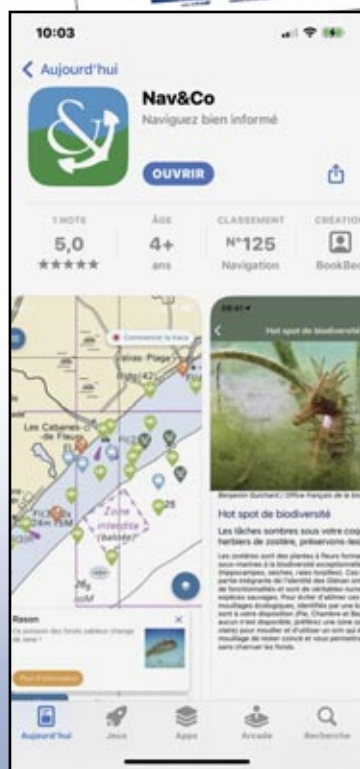
En termes de navigation, nous avons là une **cartographie complète** de l'Atlantique, la Manche, la mer du Nord, « de Dunkerque à la côte Basque », de la Méditerranée, « de la côte Vermeille à la côte d'azur », sans oublier la Corse ni la Guadeloupe « de la pointe de la Grande Vigie aux Saintes ».

Dans cet incroyable parcours, vous pouvez faire une **trace** sur la carte, l'enregistrer dans votre  **carnet**  dans un des onglets de l'application. Un autre, l'onglet **navigation**, liste de façon exhaustive toutes les bouées, les tours, les phares, les amers... renseignés quasiment à chaque fois avec une photo. Un autre onglet encore, **découverte**, vous propose de connaître

davantage notre écosystème, les animaux marins, les oiseaux et leurs zones de reproduction, la faune et la flore benthiques.

À l'apparition d'un symbole (poisson, plante, oiseau, etc.), un simple  **clic**  vous offre un **résumé imagé**, et si vous souhaitez davantage d'explications, alors poursuivez en cliquant sur **plus d'informations**. Vous pouvez même aller jusqu'à être dirigé sur le site **service-public.fr** qui vous expliquera, en fonction de l'activité et du lieu, la réglementation en vigueur concernant la **sécurité maritime** et les **aires marines protégées**.

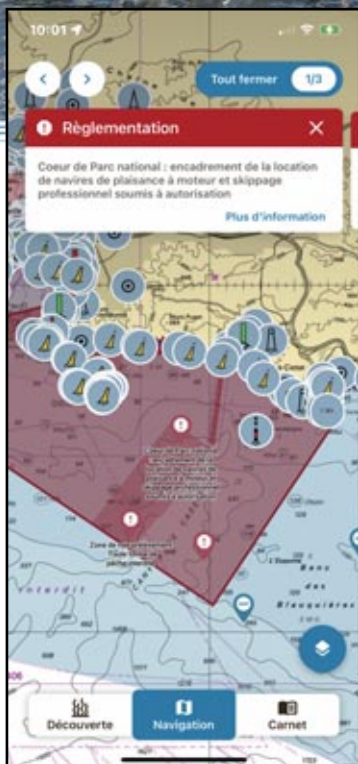
Ainsi, au-delà d'être ludique, cette application se révèle être un outil pour la sensibilisation aux bonnes pratiques, celles-là mêmes que nous défendons à la FNPP depuis toujours. Cette fois dans une application qu'il nous semble devoir saluer pour sa qualité et le foisonnement des informations enregistrées, c'est à portée de clics.







act  
u  
n  
a  
t  
i  
o  
n  
a  
l  
e



**Attention toutefois, l'application Nav&Co n'est pas un logiciel de navigation**, vous l'avez bien compris. Mais nous trouvons là une **masse importante et ô combien intéressante et enrichissante sur notre environnement préféré et géolocalisé**, parfait pour nous, les **usagers**, et beaucoup plus largement **pour tous les amoureux de notre littoral** où que nous soyons. Devant l'intérêt grandissant, sûrement très bientôt, **de nouvelles zones, notamment Outre-mer, devraient être accessibles**.

En conclusion, l'application Nav&Co est un **outil ludique et actuel**, qui **ravira les plus jeunes** et permettra à nos balades en mer d'être **argumentées**, surtout par son **volet écoresponsable et protecteur de notre environnement**.

C'est un quiz gagnant-gagnant à proposer dès l'amarre levée. Belle découverte à tous...

Christophe Goumas  
responsable de la  
commission plaisance



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

**Trois formules d'abonnement me sont proposées :**

- 1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.  
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + **15 €** (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).  
Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.  
\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)
- 2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : **18 €** (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).
- 3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : **18 €** (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



**Règlement par chèque à l'adresse ci-dessous**

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

**FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [fnpp@orange.fr](mailto:fnpp@orange.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)**



[fnpp.fr](http://fnpp.fr)





# PÊCHE

Signature de la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable le 7 juillet 2010.

La réglementation pour la pêche du bar nous est parvenue courant janvier (\*). À ce propos, une question de la plus haute importance se pose concernant le processus de décision de la réglementation nous concernant : en particulier, les représentants des pêcheurs de loisir, et en premier lieu les fédérations qui les représentent, ont-ils été consultés ? Que nenni ! Cette situation apparaît pour le moins inacceptable puisque la loi prévoit que nos fédérations soient consultées et associées à toute décision concernant la réglementation de la pêche de loisir à pied, du bord ou embarquée, comme le stipule précisément les termes de l'article 2 de la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable signée le 7 juillet 2010 par Jean-Louis Borloo, ministre du Développement durable, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, les fédérations représentatives dont la nôtre, la FNPP (à l'époque la FNPPSF, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), le comité national des pêches, les élus du littoral...

**Rappel** des termes exacts de l'article inscrit dans la **charte**, définissant les **relations qui doivent être entretenues entre nos instances représentantes et les autorités** :

**Article 2.** « **Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir : les parties signataires de la présente convention s'engagent à entretenir entre elles et avec la société civile un dialogue permanent notamment avant chaque évolution réglementaire dans le cadre des instances de concertation nationale et infranationale.** »

Si les résolutions et engagements contenus dans cet article 2 de la charte n'ont été ni observés ni mis en œuvre par les autorités administratives qui en étaient chargées, cela signifie-t-il que les **instances représentatives de nos activités ne sont pas considérées comme telles** par l'autorité qui a en charge de faire évoluer la réglementation nous concernant ?

Un autre fait contribue à confirmer cette situation : courant 2019, un **rapport sur la pêche de loisir** a été sollicité par Édouard Philippe, premier ministre de l'époque, auprès du sénateur Pierre Médevielle. Révélé en 2020, ce rapport d'une centaine de pages, élaboré avec l'aide de quatre hauts fonctionnaires -dont l'un d'entre eux de l'Inspection générale des affaires maritimes- **ne contient pas la moindre allusion ou référence à la charte signée en 2010 mais énumère de nouveau des propositions et recommandations analogues à celles qui furent citées 10 ans auparavant !** Que faut-il comprendre ? À quoi cela peut-il

bien servir de plancher longuement et sérieusement sur notre activité de pêche de loisir, d'élaborer ensuite des textes de recommandations et d'engagements -la charte signée par des ministres et par nos représentants- si aucune suite n'y est donnée par les autorités concernées et que **les mêmes termes sont quasiment repris dix ans après, comme si aucun engagement n'avait été pris antérieurement, comme si rien ne s'était passé, comme si la charte n'existait pas ?** N'est-il pas légitime de **considérer cette attitude comme étant intolérable ?**

Une grande précision est à souligner cependant : **nous, FNPP, avons parfaitement rempli notre engagement de diffuser très largement les bonnes pratiques en matière de sécurité et de respect de la réglementation.** Nos planches, règles, pieds à coulisse et guides des bonnes pratiques ont été **élaborés et diffusés à des centaines de milliers d'exemplaires**, sont toujours diffusés et sont donc **largement connus sur tout notre littoral**, sans oublier notre revue trimestrielle dont chaque exemplaire **incite ses lecteurs au respect de ces règles.**

À propos de la **pêche du bar**, rappelons que nous nous sommes **toujours déclarés favorables à la mise en place de périodes de repos biologique** (article 1 de la charte) pour nous comme pour la pêche professionnelle et **nous nous prononçons régulièrement contre toute dérogation pour ce qui concerne les chalutages sur les zones de frayères de cette espèce** ; sans oublier **notre souhait que soit imposée à tous la taille minimale de 42 cm** puisque c'est la taille minimale à laquelle un bar a déjà pu se reproduire. Il est donc **insensé que la taille minimale accordée aux pêcheurs professionnels soit de 36 cm** donc inférieure de 6 cm à cette taille de reproduction. Autre exemple incompréhensible pour la **taille du maigre : 40 cm soit 10 cm inférieure à celle qui nous est imposée.** D'autres tailles minimales sont imposées aux seuls pêcheurs de loisir, cela n'est pas justifié ! **Nous dénonçons ces réglementations différentes et totalement injustifiées**, puisque le seul but recherché vise la **protection de la ressource**, basé sur nos connaissances scientifiques.

Signalons que sur le plan général **la Commission européenne préconise de fermer la pêche de l'alevin d'anguille** (appelé civelle ou encore pibale selon les régions), car c'est une **espèce menacée**, son déclin semble inéluctable, preuve en est son prix de marché qui atteint une petite fortune. **Certains pêcheurs professionnels s'opposent à la fermeture** de cette pêche et ont même l'appui des élus des régions concernées pour des raisons d'emplois... qui peut comprendre ?



Concernant **notre course pour la neutralité carbone**, le **chalut de fond est particulièrement visé par les instances européennes** car c'est « **la méthode de pêche la plus consommatrice d'énergie fossile en Europe** » mais aussi « **la plus dévastatrice des fonds marins** » selon de nombreuses associations ; jusqu'à nouvel ordre, le chalut de fond **n'est interdit que sur les aires marines strictement protégées**. Il existe pourtant **des solutions pour empêcher définitivement l'emploi du chalut de fond dans les zones choisies**, ce sont les **réefs artificiels** qui constituent une attirance formidable pour les espèces ainsi qu'une protection inviolable, sans nécessiter de coûteux moyens de contrôle ; il est regrettable que nous vantions régulièrement leur intérêt sans constater leur multiplication comme ont su le faire certains pays tel que le Japon pour le plus grand bien de leurs ressources marines et de leur pêche professionnelle.

Pour information, signalons enfin que sur **le plan mondial la Commission thonière de l'océan Indien souhaite l'interdiction des DCP (dispositifs de concentration de poissons)** dans le but de réduire la pêche au thon tropical (en particulier l'espèce listao) et ainsi d'éviter sa disparition. **L'Union européenne s'oppose bizarrement** à ces mesures proposées par des pays situés là-bas dont l'Indonésie, ce qui en fait la cible des ONG ; il est vrai que des senneurs européens opèrent en effet dans ces régions, mais **est-ce une raison pour oublier les bonnes résolutions européennes de protection de la vie marine ?**

Nous apprenons, en cette fin février, que **deux bolincheurs bretons de 17 à 19 m chacun** (la bolinche est une senne permettant d'entourer et ainsi de capturer un banc de poissons) ont capturé, en une seule sortie au large de Bayonne, **120 tonnes de maigres - ou courbines (Argyrosomus regius) - d'une moyenne de 40 kg par poisson, les plus gros approchant même les 100 kg pour 2 m de long !** Considérant la quantité pêchée (soit le tonnage annuel capturé par un petit navire artisanal), **certains professionnels ont qualifié cette pêche de véritable carnage**. Rappelons que la **taille minimale exigée pour la pêche de loisir est de 50 cm** (après avoir été fixée précédemment à 45 cm) mais qu'elle est **seulement fixée à 40 cm pour les professionnels**. Ce poisson **peut vivre une quinzaine d'années**. Sa **période de reproduction est scientifiquement estimée de fin d'année jusqu'en mai**, il se nourrit de sardines, mullets et de céphalopodes. Il apparaît évident que les bolincheurs **savaient précisément, grâce à leurs matériels de détection, qu'ils n'avaient pas visé un banc de sardines !**

Au regard de ce fait non sans conséquences pour la ressource, nous, pêcheurs récréatifs (qui n'avons pas encore mouillé notre matériel en cette fin février), pouvons **évaluer la justification de certaines demandes actuelles**, émanant de quelques personnalités politiques ou administratives, et parmi elles une **éventuelle déclaration obligatoire de nos prises, elles qui semblent pourtant si dérisoires !**

Guy Perrette

Commission pêche du bord et en bateau

(\*) Rappel de la réglementation pêche du bar pour 2023, deux zones :

- concernant la zone située au nord du 48° parallèle (à hauteur d'Audierne, Finistère, zones CIEM IVc, VIId, VIIe, VIIh) : du 1<sup>er</sup> février au 30 mars, seule la pêche en « No-kill » est autorisée. À partir du premier avril le prélèvement de deux bars par jour et par pêcheur est autorisé (taille minimale 42 cm) ;
- concernant la zone située au sud du 48° parallèle : le prélèvement est possible dans une limite de deux bars par jour et par pêcheur tout au long de l'année (taille minimale 42 cm).



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

**Trois formules d'abonnement me sont proposées :**

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 18 € (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 18 € (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



**Règlement par chèque à l'adresse ci-dessous**

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [fnpp@orange.fr](mailto:fnpp@orange.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)



## Évolution dans la gestion des ports due à la flambée des prix des énergies

Les gestionnaires de port de plaisance se trouvent confrontés à l'envolée des prix des produits énergétiques. Afin de pouvoir gérer les budgets, des solutions ont été mises en avant, dès 2022. La chasse aux gaspils est ouverte ; en premier, l'énergie électrique sur les pontons et sur les aires de carénages, des réunions d'informations sont en cours sur l'utilisation de la prise de courant dans les périodes hivernales, avec souvent à bord des petits chauffages ou déshumidificateurs 24h/24. Mais aussi des chargeurs de batteries, chauffe-eaux, pompes de cale...

Dans le **département du Morbihan**, les différents gestionnaires ont multiplié les **réunions d'information sur la manière de gérer l'électricité à bord des bateaux**. Des solutions existent, les **énergies vertes** peuvent remplacer le courant du secteur, comme les **panneaux solaires souples ou flexibles** pour tenir les batteries en « floating ». Ces conférences ont expliqué aux plaisanciers que **chaque bateau a une configuration particulière** (voiliers, vedettes, nombre de **batteries** avec un ou plusieurs moteurs, équipements de servitude, guindeau...) mais aussi les différents types de batteries (Gel, au plomb, nickel-cadmium, lithium-ion...). Il est préconisé de se rapprocher des spécialistes qui vous proposeront la meilleure solution suivant la configuration et l'usage de votre bateau.

La mise en place de **compteurs électriques**, pour les petites structures portuaires, c'est-à-dire un **branchement de prises en série** entre la borne du quai et le bateau avec un enregistrement individuel de consommation. Pour les grands ports, des **bornes connectées** qui permettent de gérer à distance votre consommation d'énergie, une **application informatique** permet de suivre et contrôler votre débit électrique instantanément, effectuer des coupures d'alimentation, surveiller le réseau. Mais cela nécessitera des **investissements se traduisant par des coûts** qu'il va falloir répartir. Comment faire, entre ceux qui ne se connectent pas au réseau, ceux qui ne gardent que l'entretien de(s) batterie(s) et ceux qui vivent à bord ou font de la location à quai ?

Un été très chaud et une déclaration sécheresse ont provoqué des **restrictions d'eau** qui ont été souvent décidées par arrêté préfectoral ou individuellement avec pour conséquence des **coupures strictes** du réseau d'alimentation sur les pontons, interdiction de laver ou de rincer les bateaux, etc. Il a été également décidé dans certains ports d'**installer des robinets de type « Push Pull »** afin de limiter la consommation sur les pontons.

L'avenir de la **gestion énergétique dans les ports de plaisance de grandes envergures** est de pouvoir **gérer en permanence les consommations énergétiques des usagers**. Le service d'une telle prestation va plus loin, tel le contrôle des fluides, le plaisancier pourra posséder une **carte magnétique** ou une **application** sur un smartphone qui lui donnera accès à une **multitude de services** (un vrai couteau-suisse), par exemple l'accès aux toilettes, aux douches, au local poubelles, au parking, à une cale, aux pontons, au branchement de l'eau et à l'électricité.

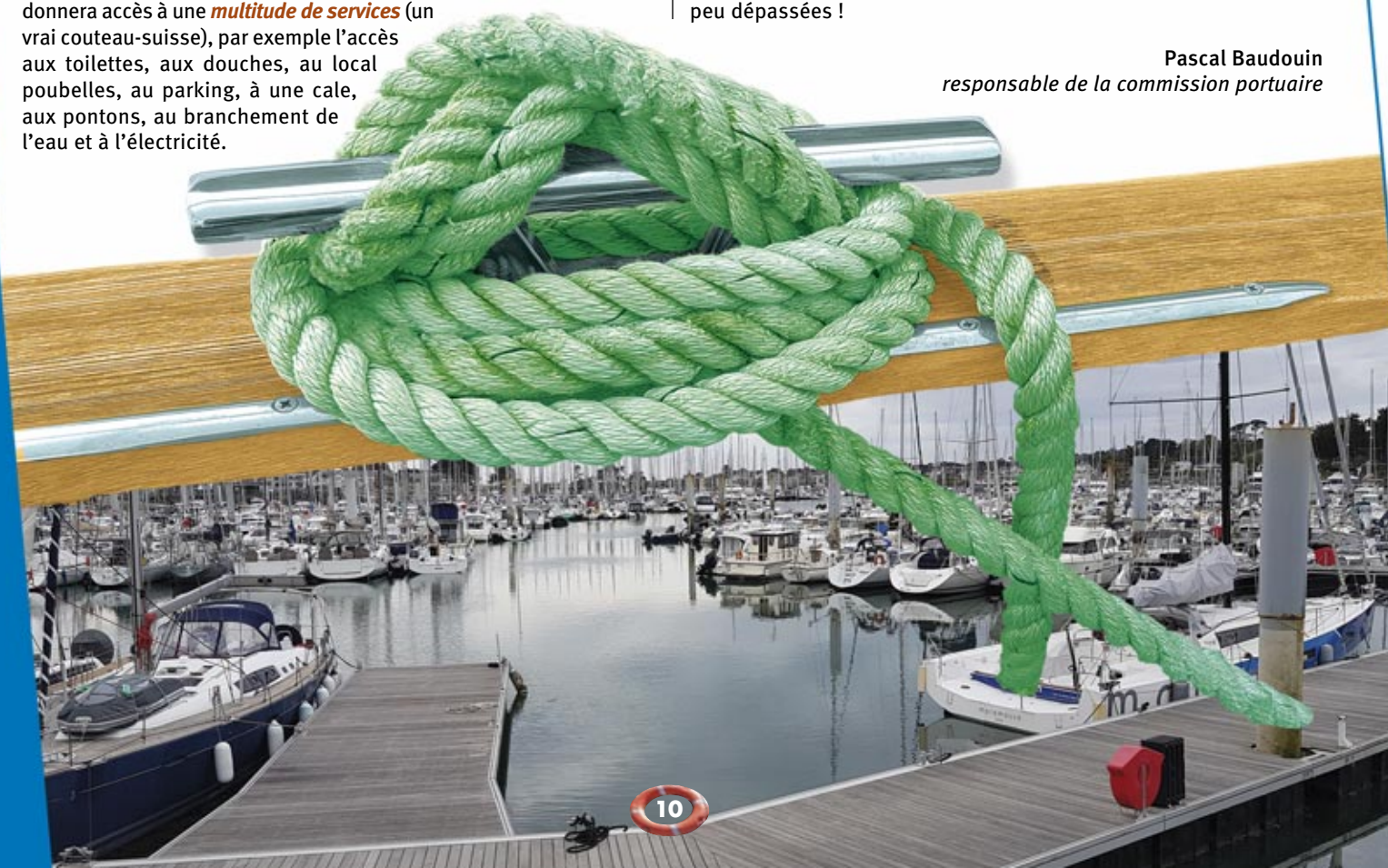
Et aussi la **surveillance du bateau** : présence d'eau dans la cale, consommation électrique anormale, téléchargement du bulletin météorologique, informations de l'office de tourisme, sans oublier la presse, les numéros de téléphone des services rattachés au port, les codes Wifi, les services médicaux de garde, l'accès aux webcams du ports de plaisance, la signalisation d'un incident à la capitainerie... **avec cet outil tout est possible et envisageable**, une carte ou une application pourront **diminuer les démarches administratives comme l'enregistrement à la capitainerie**, voire le paiement par prélèvement, la réservation d'une place au ponton ou sur bouée, connaître la disponibilité d'accueil du port, ouverture d'une écluse, etc.

Toutes ces innovations auront des **coûts financiers importants** et **nous devons être très vigilants sur la gestion financière des ports**. Les CLUPP devront être **présents à toutes réunions sur la modernisation des infrastructures aussi bien sur l'investissement que sur les répercussions financières sur les usagers**. Sachant que s'il y a une compensation pécuniaire sur une consommation excessive d'électricité ou d'eau, une augmentation de la redevance portuaire n'a plus de raison d'être pratiquée ; **Qui consomme paie !**

Un autre aspect est l'**investissement informatique** sur le contrôle de la gestion des dépenses en temps réel et du personnel qui sera libéré de ces tâches (parking, cale, relevé des compteurs, ouverture de locaux etc.). Mais aussi des économies de papier, une facilité et rapidité aux informations locales, des déclarations d'escales, les Avurnav (Avis urgents aux navigateurs).

Une proposition va peut-être voir le jour, toujours pour les usagers des ports équipés de smartphone, en flashant un **QR Code affiché sur les pontons ou à la capitainerie** permettant de récupérer toutes les informations de la vie du port et ses alentours en une seule action. Nous savons bien que nos lecteurs sont perplexes ; effectivement, les **petits ports ne seront pas équipés dans l'immédiat en haute technologie**, mais il y aura des **systèmes à cartes magnétiques** qui seront les bienvenues pour les personnes réticentes ou un peu dépassées !

Pascal Baudouin  
responsable de la commission portuaire









Amis plaisanciers, vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif du matériel obligatoire selon la catégorie de navigation. La Division 240 dont la dernière révision est applicable depuis le 01/06/2019 définit les dispositions à prendre pour les navires inférieurs à 24 m. Depuis cette date est apparue la catégorie semi-hauturier dont l'obligation d'emport de la VHF pour un éloignement jusqu'à 60 milles d'un abri.

Matériel obligatoire à bord des navires	Basique < 2 MN	Côtier < 6 MN	Semi-hauturier < 60 MN	Hauturier > 60 MN
Équipement individuel de flottabilité (*1,2,3,4)	X (1, 2)	X (1, 3)	X (1, 4)	X (1, 4)
Dispositif lumineux (*5)	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie (voir manuel de propriétaire) (*6)	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel (*7)	X	X	X	X
Dispositif remorquage (*8)	X	X	X	X
Ligne de mouillage (masse lège > 250 kg) (*9)	X	X	X	X
Annuaire des marées (*10)	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales) (*11)	X	X	X	X
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer (bouée fer à cheval ou bouée couronne) (*12)		X	X	X
3 feux rouges à mains		X	X	X
Compas magnétique (ou GPS en côtier) (*13 et 13.1)		X	X (13)	X (13.1)
Cartes marines officielles (*14)		X	X	X
Règlement international pour prévenir l'abordage en mer (Ripam) (*15)		X	X	X
Description du système de balisage (*16)		X	X	X
<b>3 fusées à parachute et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe</b>			X	X
Radeau de survie (*17 et 17.1)			X	X
Matériel pour faire le point			X	X
Livre des feux tenu à jour (*18)			X	X
Journal de bord (*19)			X	X
Dispositif de réception des bulletins météorologiques (*20)			X	X
Harnais et longe par navire pour les non voiliers (*21)			X	X
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers (*22)			X	X
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit (*23)			X	X
Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB ou PLB) (*24)				X
VHF fixe (*25)			X	X
VHF portative étanche (*25)				X

\* Numéro de note correspondant à la définition ci-dessous

À bord des annexes, le port effectif d'un gilet de sauvetage est vivement recommandé. Voir article 240-2.09 : conditions d'utilisation des annexes.

**Note 1 :** les enfants de 30 kg maximum disposent d'un EIF de 100 N de flottabilité, quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri. Seuls sont considérés conformes les EIF marqués « Barre à roue ou CE » conformes à la DIV311. Ils doivent être adaptés à la morphologie de chacun. Il est recommandé également de le porter lors d'une navigation en solitaire en l'associant à une VHF portable et d'un dispositif lumineux étanche.

**Note 2 :** pour chaque personne embarquée lors d'une navigation basique, soit un équipement individuel de flottabilité (EIF), accessible rapidement et aisément, présentant un niveau de performance d'au moins 50 N de flottabilité, soit, si elle est portée, une combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse et de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique. Il est recommandé que toute personne qui navigue en solitaire porte en permanence un EIF présentant un niveau de performance d'au moins 50 N de flottabilité auquel est assujéti une VHF portable.

**Note 3 :** autant d'EIF présentant un niveau de performance d'au moins 100 N de flottabilité que de personnes embarquées. Toutefois, ces équipements ne sont pas obligatoires pour les personnes sachant nager et portant effectivement un EIF qui présente un niveau de performance d'au moins de 50 N de flottabilité ou une combinaison humide en néoprène ou sèche qui présente les caractéristiques suivantes : a) un niveau de performance de flottabilité minimale positive de 50 N intrinsèque et qui assure la protection du torse et de l'abdomen ; b) de couleur vive autour du cou ou sur les épaules. Cette dernière exigence n'est pas requise si un dispositif lumineux est fixé en permanence sur la combinaison. Ce dispositif doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins 6 heures. Il peut être de type lampe flash, lampe torche ou cyalume.

**Note 4 :** il doit être embarqué autant d'EIF présentant un niveau de performance de 150 N de flottabilité que de personnes à bord.

**Note 5 :** collectif (il est alors constitué d'une lampe torche étanche ayant une autonomie d'au moins 6 heures) ou individuel (en ce cas il doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins 6 heures). Il doit être, soit porté, soit fixé à l'équipement individuel de flottabilité mis à la disposition de la personne embarquée. Il peut être de type lampe flash, lampe torche ou cyalume.

**Note 6 :** un ou plusieurs extincteurs portatifs d'incendie dont le type, l'emplacement et la signalisation sont définis par le manuel du propriétaire ou, à défaut, par l'annexe 240-A3 de la division 240. Ils doivent être visibles ou signalés (pictogrammes ou autre). Voir le *Pêche Plaisance* n° 67 pour plus de précision.







**Note 7** : un dispositif d'assèchement manuel (écope, seau ou pompe à main) approprié au volume du navire pour les navires non auto-vidéurs ou ceux qui comportent au moins un espace habitable. Ce dispositif peut être fixe ou mobile.

**Note 8** : un dispositif permettant le remorquage (point d'amarrage et bout de remorquage).

**Note 9** : une ligne de mouillage appropriée au navire et à la zone de navigation. Toutefois, sont, sous la responsabilité du chef de bord, dispensés de ce dispositif : les navires à voile dont le déplacement lège est inférieur à 250 kg, les navires motorisés dont le déplacement lège est inférieur à 250 kg et dont la puissance propulsive est inférieure ou égale à 4,5 kW (6,1 CV), ainsi que les véhicules nautiques à moteur.

**Note 10** : un moyen de connaître les heures et coefficients de marée du jour et de la zone considérée. *Ce document n'est pas requis en Méditerranée.*

**Note 11** : en dehors des eaux territoriales, le pavillon national doit être arboré.

**Note 12** : un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau type bouée *fer à cheval* ou bouée *couronne*, conforme aux dispositions de l'article 240-2.17. 3 dont une capacité de flottabilité de 142 N au minimum et muni d'un système lumineux étanche.

**Note 13** : un compas magnétique étanche, conforme aux normes ISO pertinentes ou un système de positionnement satellitaire étanche faisant fonction de compas.

**Note 13.1** : le compas magnétique ne peut pas être remplacé par un dispositif de positionnement satellitaire pouvant faire fonction de compas.

**Note 14** : la ou les cartes marines, ou encore leurs extraits, officiels, élaborés à partir des informations d'un service hydrographique national. Elles couvrent les zones de navigation fréquentées, sont placées sur support papier ou sur support électronique et son appareil de lecture, et sont tenues à jour.

**Note 15** : le Règlement international pour prévenir les abordages en mer (Ripam), ou un résumé textuel et graphique, éventuellement sous forme de plaquette autocollantes ou un support électronique et son appareil de lecture.

**Note 16** : un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique et son appareil de lecture

**Note 17** : un ou plusieurs radeaux de survie gonflables permettant d'embarquer l'ensemble des personnes à bord, adapté(s) à la navigation pratiquée et conforme(s) aux dispositions de l'article 240-2.18.

**Article 240-2.10.2** : les navires existants bénéficiant de la reconnaissance d'insubmersibilité et pour lesquels la série a fait l'objet d'une décision d'insubmersibilité par l'administration, ne sont pas tenus d'embarquer le radeau de survie gonflable prescrit par les articles 240-2.07 et 240-2.08, tant qu'ils naviguent dans les limites, en termes d'éloignement d'un abri, de la catégorie de navigation pour laquelle l'insubmersibilité a été reconnue. Un navire neuf identique à un navire reconnu insubmersible continue de bénéficier de cette reconnaissance tant qu'il est fabriqué par la même personne.

*Autrement dit depuis 2015 seuls les navires reconnus insubmersibles construits avant cette date peuvent prétendre à l'exemption d'emport du radeau, mis à part certains semi-rigides homologués. D'où l'intérêt de bien se renseigner.*

**Note 17.1** : un ou plusieurs radeau(x) de survie gonflable(s) permettant d'embarquer l'ensemble des personnes à bord qui soit obligatoirement de type I au sens de la norme EN NF ISO 9650 (s'il(s) est (sont) conforme(s) à cette norme), de classe II (conformément aux dispositions de la division 333 du présent règlement) ou d'un type approuvé (conformément aux dispositions de la division 311 du présent règlement). Voir aussi la note 17 concernant l'insubmersibilité.

**Note 18** : le livre des feux tenu à jour ou disponible sur support électronique et son appareil de lecture.

**Note 19** : un journal de bord tenu à jour contenant les éléments pertinents pour le suivi de la navigation et la sécurité du navire. Un dispositif permettant de recevoir les prévisions météorologiques marines à bord.

**Note 20** : VHF, portable, Navtex, BLU, Radio Bretagne 5 sur AM 1593 khz, bulletins de certaines radios locales en FM, etc.

**Note 21** : un harnais et sa sauvegarde (longe) à bord des navires non-voiliers et un système de ligne de vie ou point d'accrochage si préconisé(e) par le fabricant.

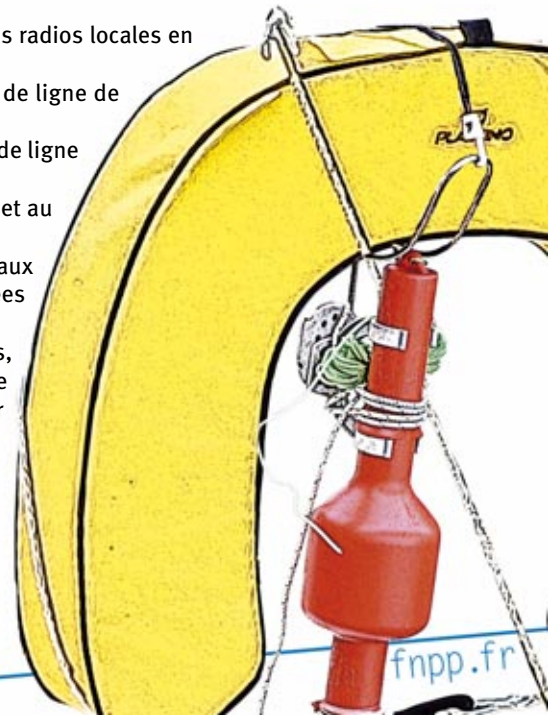
**Note 22** : un harnais et sa sauvegarde (longe) par personne à bord des voiliers et un système de ligne de vie ou point d'accrochage si préconisé(e) par le fabricant.

**Note 23** : un projecteur de recherche portatif ou fixe, étanche, qui soit adapté à la recherche et au repérage d'un homme à la mer de nuit.

**Note 24** : les balises Radiobalises de localisation des sinistres (RLS) doivent répondre aux exigences techniques de la division 311. Par ailleurs celles-ci sont identifiées et enregistrées conformément aux exigences de la division 175.

**Note 25** : lorsqu'elles sont programmées, les installations radioélectriques, fixes et portatives, munies de l'appel sélectif numérique (ASN), installées à bord ou embarquées, doivent l'être avec le Mobile Maritime Service Identity (MMSI) attribué par l'autorité compétente pour l'attribution des licences de stations mobiles maritimes.

Lorsque l'installation radioélectrique à très haute fréquence (VHF) fixe est munie de l'ASN et programmée avec le MMSI du navire, les renseignements sur la position du navire doivent, en permanence, être fournis automatiquement afin d'être inclus dans l'alerte de détresse initiale. Le chef de bord s'assure que les installations radioélectriques prescrites par la présente division présentent des caractéristiques suffisantes pour assurer le trafic de détresse dans les zones de navigation du navire.





**Note 26** : dispositions supplémentaires applicables aux navires proposés à la location, de formation ou appartenant à une association. Dès qu'ils s'éloignent à plus de 2 milles d'un abri, les navires à moteur de longueur de coque supérieure à 6 mètres et les navires à voile de longueur de coque supérieure à 8 mètres coque nue sont équipés du matériel complémentaire suivant :

- un moyen de positionnement électronique par satellites ou stations terrestres, un sondeur électronique ;
- un document regroupant les instructions de mise en oeuvre des dispositifs d'assèchement et de lutte contre l'incendie ainsi que l'abandon ;
- un émetteur-récepteur VHF conforme aux exigences de l'article 240-2,17 ; lorsque ce matériel est déjà embarqué au titre des articles 240-2.07 ou 240-2.08, il n'est pas demandé en supplément ;
- un registre de vérification spéciale devra être tenu à jour. Voir article 240-3.01 Vérification spéciale.

**ATTENTION départements 44, 56 et 85** : la navigation dans le premier parc éolien en service (banc de Guérande) est assujettie à l'équipement obligatoire d'un système AIS émetteur récepteur de manière à suivre en temps réel l'évolution des navires dans le périmètre défini par points GPS. Condition impérative pour le traverser ou y pêcher sans s'approcher à moins de 50 m d'une éolienne et à 200 m de la sous-station électrique. La vitesse maxi y est limitée à 12 nd. Le mouillage et les activités subaquatiques sont interdits.

Patrice Allin  
responsable de la commission sécurité



PROCÉDURES VHF ET D'URGENCE	
N'encombrez pas le canal 16, utilisez la double veille	
Nom du navire : <input type="text"/>	Nom du propriétaire du navire : <input type="text"/>
Immatriculation : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
Indicatif radio : <input type="text"/>	Tel : <input type="text"/>
MMSI : <input type="text"/>	
Indicatif CROSS : <input type="text"/> <b>Tél Urgence: 196</b>	
<b>CANAL: Veille et Détresse: 16 ASN:70 Ports: 9 Navire-Navire: 6-8-72-77</b>	
<p>A: Alpha, B: Bravo, C: Charlie, D: Delta, E: Echo, F: Foxtrot, G: Golf, H: Hotel, I: India, J: Juliett, K: Kilo, L: Lima, M: Maïke, N: November, O: Oscar, P: Papa, Q: Quebec, S: Sierra, T: Tango, U: Uniform, V: Victor, W: Whiskey, X: X-Ray, Y: Yankee, Z: Zoulou.</p>	
<p><u>Danger Imminent: Navire en feu, Le navire coule, homme à la mer.</u>  <b>Message de Détresse:</b>  <b>MAYDAY, MAYDAY, MAYDAY</b>            ICI NAVIRE, NAVIRE, NAVIRE (Indicatif)            (Indicatif en alphabet phonétique)            MAYDAY NAVIRE (Indicatif)            Position (GPS) ou approximative.            Nature de la détresse.            Forme d'assistance demandée.            Nombre de personnes à bord.            Indiquez vos intentions de manœuvre.            Donnez tous les renseignements possibles :            (Voile, moteur, couleur de coque.)</p>	<p><u>Danger : Echouage, Malade à bord, panne de moteur ou de barre, etc.</u>  <b>Message d'Urgence:</b>  <b>PAN PAN, PAN PAN, PAN PAN</b>  <b>A TOUS, A TOUS, A TOUS</b>            ICI NAVIRE, NAVIRE, NAVIRE (Indicatif)            (Indicatif en alphabet phonétique)            Position (GPS) ou approximative.            Nature de la détresse.            Forme d'assistance demandée.            Nombre de personnes à bord.            Indiquez vos intentions de manœuvre.            Donnez tous les renseignements possibles :            (Voile, moteur, couleur de coque.)</p>
<p><b>Relai de Détresse:</b>  <b>MAYDAY RELAY, MAYDAY RELAY, MAYDAY RELAY</b>  <b>A TOUS, A TOUS, A TOUS</b>            ICI NAVIRE, NAVIRE, NAVIRE (Indicatif)            MAYDAY NAVIRE X (Indicatif)            Position du navire en difficulté            Nature de la détresse, Nbre de personnes à bord.</p>	<p><b>Message de Sécurité:</b>  <b>SÉCURITÉ, SÉCURITÉ, SÉCURITÉ.</b>  <b>A TOUS, A TOUS, A TOUS</b>            ICI NAVIRE, NAVIRE, NAVIRE (Indicatif)            Type et position du danger            (épave, tronc d'arbre, etc.)</p>

PROCÉDURES VHF ASN D'URGENCE	
N'encombrez pas le canal 16, utilisez la double veille	
<p><u>Danger Imminent: Navire en feu, Le navire coule, homme à la mer.</u>  <b>Alerte de Détresse:</b>            Soulevez le couvercle du bouton rouge            Appuyez 5 secondes sur <b>DISTRESS</b>            Ou si vous avez le temps            Appuyez brièvement sur <b>DISTRESS</b>            Faites défiler les différents types de détresse et sélectionnez celle qui vous convient puis :            Appuyez 5 secondes sur <b>DISTRESS</b></p>	<p><u>Danger : Echouage, Malade à bord, panne de moteur ou de barre, etc.</u>  <b>Annnonce d'Urgence:</b>  <b>ALL SHIPS</b>  <b>URGENCY</b>  <b>CH16</b>  <b>SEND</b></p>
<p>Après l'accusé réception numérique sur le canal 70. Retour au <b>CANAL 16</b>            Pour confirmer le message en phonie (procédure au dos de la fiche)</p>	
<p><b>Notez ici vos N° de Tel importants.</b>            (SNSM locale, Capitainerie, etc..)</p>	
<p>- Vérifiez toujours que la VHF est sous tension et que le Squelch est bien réglé.            - Utilisez la double veille, en cas d'urgence appuyez sur la touche 16, vous basculerez automatiquement sur le canal 16 en 25 Watt.            - Utilisez les canaux navire-navire pour vos conversations « privées » attention, on vous écoute, on ne peut pas tout dire à la VHF.            - Mal utiliser la VHF peut compromettre le sauvetage d'une vie.</p>	
<p><b>Bon Vent et bonne Mer</b></p>	
<p><b>FNPP</b> : Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer</p>	



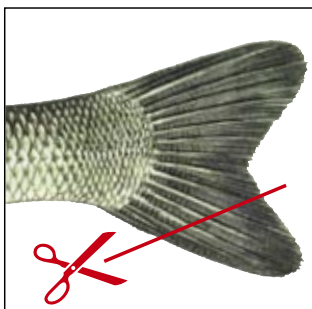
# Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

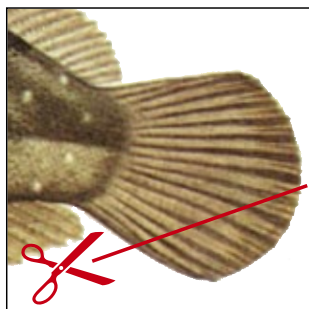
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

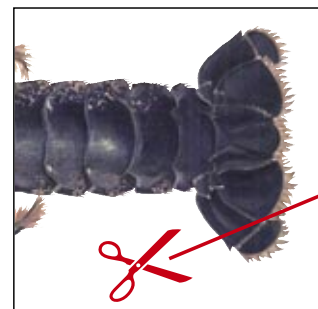
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



## Les outils FNPP

The collage features several FNPP resources:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures for the Mediterranean and Atlantic/Manche/Sea of North.
- Guide des bonnes pratiques** brochures for fishing and shellfish collection.
- Pêche Plaisance** magazine cover.
- Carte Fédérale** membership cards.
- ADHÉRENT** membership form.
- RESPECTONS LES TAILLES** ruler with a list of fish species and their minimum catch sizes.

Bonne mer,  
bon vent  
à tous.

[fnpp.fr](http://fnpp.fr) • [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER**

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

Dernière minute | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimper Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)



Aujourd'hui, il y a une multitude de zones protégées que ce soit à terre ou en mer. Chacune de ces zones a ses règles qui sont parfois difficiles à connaître. Et évidemment, la pêche s'en trouvera forcément impactée. On citera les zones Natura 2000, les ZPS, les ZSC, les ZNIEFF, les zones humides dépendant de la convention Ramsar, et prochainement les ZCH et ZPF sans parler des parcs naturels ou marins qui ont leurs règles spécifiques et je dois certainement en oublier.

### Le réseau européen Natura 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une *meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines*. Ces sites sont *désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces* représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces *habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux de 1979 et à la directive européenne habitats-faune-flore de 1992*. En principe, l'objectif est une préservation du milieu tout en conservant des activités humaines compatibles. Les mesures de protection et de gestion sont élaborées par un opérateur local qui établit un *document d'objectifs (Docob)* (souvent le Conservatoire du Littoral mais pas que) et gérées par un *comité de pilotage (Copil)* composé de représentants de l'administration, des collectivités locales et des associations d'usagers et de protection de la nature. Ce Copil peut être présidé par le préfet du département conjointement avec le préfet maritime s'il s'agit d'un site en mer ou par un élu local. À noter que Natura 2000 n'a pas vocation à réglementer.

### ZPS

Les *zones de protection spéciale (ZPS)* sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE1 (plus connue sous le nom de directive oiseaux) relative à la *conservation des oiseaux sauvages*. La détermination de ces zones de protection spéciale s'appuie sur *l'inventaire scientifique des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico)*. La liste des espèces à protéger est assez fournie.

### ZSC

Une *zone spéciale de conservation (ZSC)* est, en droit de l'Union européenne, un *site naturel ou semi-naturel désigné par les États membres*, qui présente un *fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite*. Sur de tels sites qui font partie du réseau Natura 2000, les états membres doivent prendre les mesures qui leur paraissent appropriées (réglementaires, contractuelles, administratives, pédagogiques, etc.) pour conserver le patrimoine naturel du site en bon état. On citera les herbiers de zostères, les hermelles, l'habitat des phoques, etc. *À savoir tout de même* : le fait de *s'approcher volontairement d'un phoque ou d'un dauphin*, est passible d'une *amende de 750 €*. Excusez du peu !

Les ZSC ont été introduites par la directive 92/43/CEE, Directive habitats-faune-flore du 21 mai 1992.

### ZNIEFF

En France, une *zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)* est un *espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable*. Elle *complète les zonages réglementaires (aires protégées)* pour guider les décisions d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, créations d'espaces protégés, schémas départementaux de carrière...) et *éviter l'artificialisation des zones à fort enjeu écologique*.

### Convention de Ramsar

La *convention de Ramsar*, officiellement convention relative aux *zones humides d'importance internationale* particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, aussi couramment appelée convention sur les zones humides, est un *traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et le développement durable des zones humides*, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leurs valeurs économique, culturelle, scientifique et récréative sous la désignation de *site Ramsar*. La convention porte le nom de la ville iranienne de Ramsar où elle a été adoptée. Un exemple de zone : la baie du Mont Saint-Michel.

Prochainement, il y aura *création de zones à protection forte* dont nous avons déjà parlé dans le dernier *Pêche Plaisance*. Pour l'instant, des inconnues subsistent. Quant aux *zones de conservation halieutique*, nous avons *peu d'information à ce jour*.

Comme on peut le constater, on se trouve devant un *mille feuilles maintes fois dénoncé où se superposent des actions de protection et de conservation* qu'il faut connaître pour exercer son loisir favori. On sait que certains secteurs sont interdits d'approche, tels les îlots par exemple, au titre de la protection des oiseaux ; que d'autres sont susceptibles d'être interdits d'accès comme les herbiers de zostères ; que certaines pratiques de pêche seront interdites, etc.

Sur les documents que nous éditons, en particulier pour la pêche à pied, nous recommandons de s'informer sur la qualité sanitaire du lieu. Il nous faudra ajouter *« s'informer sur son classement vis-à-vis des contraintes naturelles »*.

Jean Lepigouchet  
responsable commission pêche à pied





« Impact des conditions socio-écologiques sur la dynamique des populations de palourdes et conséquences pour leur gestion », tel est l'objectif de l'étude participative engagée par la FNPP depuis 2015 et menée maintenant en partenariat avec Nantes Université via deux de ses unités de recherches que sont l'Isomer (Institut des substances et organismes de la mer), pour la collecte et l'analyse des données environnementales et le Lemna (Laboratoire d'économie et management de Nantes-Atlantique) pour celles des données socio-économiques.



Engagée depuis le 2 janvier 2023, Jade, la doctorante, va **travailler pendant trois années sur ces sujets**. Cette étude approfondie apportera donc des **connaissances sur le fonctionnement du socio-écosystème de la pêche à pied et sur la dynamique des populations de palourdes, en interaction avec leur environnement**. Ces connaissances aideront à une **meilleure appréhension des enjeux et des potentiels** d'une production dynamique et régulière des ressources de palourdes. Une identification des **critères de « bonnes conditions écologiques » à maintenir et/ou à améliorer**, permettra de mener une **démarche concertée** afin de favoriser l'évolution vers des **pratiques de pêche plus écoresponsables** et d'apporter une aide à la décision pour une **gestion durable des gisements de palourdes auprès des pouvoirs publics**. Ce travail de thèse, faisant l'objet d'une **fiche action plaisance** répertoriée 07-PLA-03 sous-action 2 par le Conseil maritime de façade Sud-Atlantique, bénéficiera à de **nombreux acteurs du monde de la pêche professionnelle et de loisir**. Plus que jamais, les **bénévoles de la FNPP sont indispensables pour effectuer les suivis sur l'estran** ; à l'occasion des prochains échantillonnages des palourdes, ils pourront **communiquer leurs expériences de terrain** et dialoguer avec Jade et ses encadrants universitaires. Après la dernière campagne de septembre/octobre 2024, ce seront **dix années de relevés** qui auront été collectées et qui constitueront une **base solide de données**. Un grand merci à tous ceux qui permettent de réaliser cet exploit, un merci tout particulier aux deux dernières associations arrivées pour prendre le relais : il s'agit de l'Association brettevillaise de pêcheurs plaisanciers pour le site de Blainville-s/Mer, de l'Association des pêcheurs plaisanciers de la région de Port-Louis pour celui de la petite mer de Gâvres, sans oublier les bénévoles de l'île Tudy. Alors rendez-vous pour les premiers échantillonnages 2023 !

Annick Danis  
responsable de la commission sciences participatives



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

- 1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.  
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).  
Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.  
\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)
- 2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 18 € (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).
- 3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 18 € (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



Règlement par chèque à l'adresse ci-dessous

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [fnpp@orange.fr](mailto:fnpp@orange.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)



## La FNPP au Nautic de Paris 2022

Comme tous les ans, la FNPP a tenu un stand au Nautic de Paris du 3 au 10 décembre 2022. À cette occasion, nous avons organisé nos **assemblées générales ordinaires et extraordinaires**. Durant ce salon, le **président Jean Mitsialis** et les **vice-présidents ont rencontré l'ensemble des officiels** avec qui ils collaborent tout au long de l'année, mais aussi les **élus régionaux**, la **presse halieutique**, les **partenaires FNPP** et bien sûr, de **nombreux adhérents**.





## Fête de la mer et des littoraux du 6 au 9 juillet 2023

Jean Mitsialis a été contacté par **Mme Sophie Panonacle, présidente du bureau du conseil national de la mer et du littoral**. Elle a sollicité la FNPP pour devenir **partenaire officiel de la prochaine fête de la mer et des littoraux qui aura lieu partout en France du 6 au 9 juillet 2023**. Toutes les associations sont invitées à faire connaître les animations et manifestations locales qu'elles peuvent organiser dans le cadre de cet évènement national. **La FNPP doit saisir cette opportunité pour faire connaître le dynamisme et la qualité du travail de sensibilisation de ses équipes et représentants.**  
<https://fetedelameretdeslittoraux.fr/ils-nous-soutiennent/>  
<https://fetedelameretdeslittoraux.fr>  
<http://www.fnppsf.fr/newsletter.htm>

## FNPP : deux nouveaux élus !

Le comité directeur a validé en janvier l'élection de **M. Alain Scriban au sein du comité exécutif FNPP**. Il prend le poste de **secrétaire adjoint, conseil et communication rattaché au président**. Alain Scriban est membre du comité directeur depuis plusieurs années et président de l'association des plaisanciers de l'île de Bréhat (22).

**M. Joël Arvor est également élu membre du comité directeur FNPP**, il est en charge de la **commission pêche sous-marine**, il nous vient de la **Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP)** au sein de laquelle il a exercé des responsabilités durant de nombreuses années. Joël Arvor est président secrétaire de l'association **Pesketaer Kornog** basée au Cap Sizun (29).



## Congrès FNPP 2023

La FNPP tiendra son **49<sup>e</sup> congrès national au Cap d'Agde (34) du 14 au 17 avril prochain** (voir programme et présentation en pages Occitanie).

Jean Mitsialis et Paul Vinay  
responsables de la commission communication



### 49<sup>e</sup> congrès

du vendredi 14 au lundi 17 avril 2023

Invités :

- Didier Codorniu**, premier vice-président de la Région Occitanie et président du Parlement de la mer.
- Gilles D'Estros**, maire d'Agde et président de la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée.
- Marc Christian Fabre de Roussas**, conseiller départementale de l'Hérault.
- Serge Pallares**, président du Parc marin du golfe du Lion, président de l'Union des villes portuaires d'Occitanie.

Cap d'Agde  
Azureva

agde  
Ambassade de la mer

CR FNPP Occitanie  
Préfecture Méditerranée

La Région Occitanie  
Pyrénées - Méditerranée

Département Hérault

C'est dans le cadre 100 % Sud et nature du Club Vacances Azureva, à deux pas de la Méditerranée dans l'Hérault, qu'aura lieu le congrès FNPP 2023. Installé à 15 minutes à pied de la plage, le Club\*\* Cap d'Agde en Languedoc a tous les atouts pour que ce congrès soit une réussite. Découvrez les programmes congressistes et accompagnants préparés par le comité Occitanie. Toute l'équipe espère vous retrouver nombreux pour ce moment important de la vie de notre fédération.

À bientôt en Occitanie



SCOOP ! Peut-être l'ignorez-vous encore, mais la première étape du Tour de France 2023 a déjà eu lieu !

Puisque j'en vois, parmi vous, que la surprise et l'incrédulité patafioient, ce qu'on peut aisément comprendre, je m'acquitte, sur le champ, des **données indispensables à votre bonne et complète information**. Laissez-moi cependant et préalablement m'étonner de ce que cette info, en dépit de l'importance avérée qu'elle revêt, ait échappé à votre attention habituellement si aigüe.

Le départ de cette édition 2023, donc, a été donné le 11 janvier à 15 heures précises à Boulogne-sur-Mer, siège de l'Espadon club, association membre de la FNPP comme il se doit. À la vérité, le public présent, constitué comme attendu de **responsables d'associations FNPP**, ne s'est livré à aucun débordement de liesse, mais le plaisir d'assister à l'évènement n'en était pas moins réel. Venus de Dunkerque, de Boulogne-sur-Mer, de Calais, de Berck-sur-Mer, tous ont saisi **l'occasion d'échanger avec Jean Mitsialis**, le nouveau leader.

Ce dernier n'a pas délivré d'autographe, mais il a fait savoir la façon dont, **dorénavant, il envisageait, avec sa nouvelle équipe, de mener le peloton**. Sur ce point, le **dialogue fut plus que cordial et chacun, invité à s'exprimer**, a pu faire part de ses problèmes comme de ses attentes. À l'issue de cette étape, dite de mise en jambes, **riche d'échanges et porteuse de perspectives**, le bouquet fut servi à l'arrivée au bar du Boulogne Espadon club, les participants, passablement assoiffés, trouvant à bénéficier avec plaisir du concours efficace et très agréable de l'hôtesse. Merci donc aux organisateurs qui ont montré à cette occasion, au-delà de leur savoir-faire, qu'ils ne dérogeaient pas au **légendaire sens de l'accueil des gens des Hauts-de-France**.

Soyons-en sûrs, les étapes à venir montreront partout le même enthousiasme et, nul doute que, partout dans le pays, on aura à cœur d'assurer le succès du **tour de France FNPP 2023**.

Dominique Viard

président du comité régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts-de-France (CRPLM)



## CALVADOS

### Présence de Jean Mitsialis

Le jeudi 12 janvier 2023, le comité départemental du Calvados de la plaisance et de la pêche de loisirs en mer a eu l'honneur de recevoir le nouveau président FNPP, Jean Mitsialis, à la mairie de Lion-sur-Mer.

Après l'accueil par la **présidente départementale Arlette Halley** et **monsieur le maire de Lion-sur-Mer, Jean Mitsialis** a présenté les **nouvelles formalités au sein de la FNPP** et les **enjeux majeurs de défense des intérêts de la pêche et des pêcheurs** auprès des organismes nationaux et européens. Puis, avec **Dominique Viard, vice-président et responsable régional du secteur Manche est-mer du Nord**, ils ont répondu aux questions des différents représentants des clubs du Calvados. Cette nouvelle fonction de Dominique Viard est d'autant plus importante qu'elle amène **plus de proximité donc d'efficacité entre le terrain et la fédération**.

Bonne chance à cette nouvelle organisation et qu'ils sachent, Jean et Dominique, qu'ils seront toujours accueillis avec bonheur sur notre littoral du Calvados.

Arlette Halley-Duval  
présidente du CDDP14





## Visite de Jean Mitsialis

### L'union doit faire la force

Après le Nord la veille, c'est en Normandie que **Jean Mitsialis**, nouveau président de Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), a rendu **visite aux associations du comité pêche plaisance 76** (CPP76) avant d'aller dans le Calvados et la Manche. Rencontre avec un **défenseur de la pêche plaisance** qui a **dressé les contours des actions à mener** pour que la pêche de loisir, sévèrement chahutée, soit reconnue à sa juste valeur.

Braver les fortes rafales de vent et les météos exécrables de ces derniers jours dans le Nord et l'Ouest de la France ne pouvait être, pour une visite de courtoisie afin de **faire la connaissance des associations du littoral**, que le meilleur moyen pour **Jean Mitsialis, accompagné de Dominique Viard**, vice-président, de découvrir les Hauts-de-France et la Normandie. Autant le dire, il n'a pas été déçu tant le vent a soufflé. Mais ces conditions climatiques ne sont pas du genre à freiner les ardeurs de celui qui, responsable du comité d'Occitanie et habitué aussi aux fortes tempêtes en Méditerranée, vient d'être élu à la tête d'une fédération orpheline de son créateur récemment décédé.

### Se fédérer pour être représentatif

Accueilli par André Cornou, président du CCP76 aux Régates du Havre, d'où il a pu suivre le déchaînement de violence du vent sur l'estuaire de la Seine, avec les pêcheurs du Havre (APPLH et APPA Saint-François) et de Fécamp (SRH), quelques autres associations étant excusées, le président national s'est entretenu avec la douzaine de personnes présentes.

**Las, comme son prédécesseur, des tentatives d'échafaudage d'harmonisation de la pêche de loisir avec les instances gouvernementales** face à des contacts sans cesse renouvelés au rythme des élections entraînant des changements dans les ministères<sup>(1)</sup>, il a surtout fait part du **lourd et fastidieux travail qui reste à faire** pour trouver les bons supports face au **manque de reconnaissance de la pêche de loisir à sa juste valeur**.

Il faudra maintenant **se rapprocher de la DGAMPA** (Direction générale des affaires maritimes pour la pêche et l'aquaculture), acteur incontournable et unique de la gestion de la pêche et de l'aquaculture, **pour faire face aux attaques d'ONG et appréhender au mieux les tentatives de réforme destinées à favoriser le développement de plus en plus envahissant de la pêche industrielle au détriment de la ressource**.

### Permis pêche ou déclaration obligatoire

Cette tâche constitue un **« véritable chantier pour le comité exécutif pour asseoir nos valeurs »**, dit-il, chantier qui **pourrait amener la FNPP à se regrouper avec d'autres associations de pêcheurs** en mer, terrestre et plongeurs pour **créer une confédération pêche** afin d'augmenter les effectifs adhérents et **obtenir une reconnaissance d'utilité publique**. Cela permettrait aussi de faire un réel état des lieux de la **population pratiquante de la pêche estimée à 35 000 à la FNPP pour 1 800 000 en France et près de 35 millions dans le monde**. Cela pourrait passer par un **permis pêche**, comme l'ont déjà adopté certaines fédérations, telle la chasse, ou la **création de quotas mensuels et la déclaration obligatoire des prises** pour lesquelles la pêche de loisir a un impact significatif. Il est à noter que des **actions menées sur le terrain** (comptage des palourdes, gisements coquilliers sur la côte ouest de la France, circulation et pêche (sous condition) dans les espaces éoliens...) sont des actions **destinées à l'établissement d'une charte de pêche écoresponsable**.

Parmi les **autres actions restant encore à mener par la FNPP**, la gestion du thon, la pose de petites palangres, la levée d'interdiction de la raie brunette, la pose conjointe de filets pour la sécurité, les aides au relevage des appareils, la nécessité de passer d'un pouvoir consultatif à une véritable participation aux prises de décisions dans les CLUPP (Comité locaux des usagers permanents du port) pour gommer les incohérences observées et les interprétations abusives. **La reconnaissance de la pêche de loisir est désormais à la hauteur de la discussion avec la DGAMPA et le groupe de travail**.

Patrick Gobbé

(1) Un ministère de la Mer ayant vu le jour en juillet 2020 avec Annick Girardin a été transformé en secrétariat à la Mer avec Justine Bénin, rattachée à Elisabeth Borne, Première ministre, en mai 2022, puis transformé trois mois plus tard en secrétariat d'État chargé de la Mer dirigé par Hervé Berville.





## MANCHE

### Jean Mitsialis à la rencontre des présidents des associations manchoises

Le 13 janvier dernier, nous avons eu la visite de notre nouveau président, Jean Mitsialis, venu rencontrer les présidents des associations manchoises et s'informer de leurs préoccupations locales et générales. Visite appréciée et constructive. Un seul regret : le manque de temps pour évoquer tous les problèmes.

### Tracteurs sur l'estran

On croyait la chose réglée. **Eh bien non ! Pas à Créances**, et pourtant ce n'est pas faute d'avoir remué ciel et terre. **Les élus et l'association de Créances étaient arrivés à un accord**. C'était sans compter sur la **DDTM qui a trouvé à redire**. La problématique est simple : l'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 régleme la chose mais il y est dit que **« les plaisanciers doivent descendre à la mer au droit de la cale d'accès et ne pas circuler longitudinalement à la côte »**. Oui mais seulement voilà, en face de la cale de Créances, il y a un **parc à moules ce qui ne permet pas une mise à l'eau et un départ en toute sécurité**. Les plaisanciers de cette association ont donc l'habitude, depuis des lustres, de **mettre à l'eau un peu plus au sud**, ce qui implique une circulation sur l'estran parallèlement à la côte sur quelques centaines de mètres. **Attitude dogmatique de l'État qui interdit cette pratique**. Les **négociations vont donc continuer** et on espère qu'avec **l'appui des élus du territoire**, nous arriverons à **faire entendre raison à la DDTM** d'autant que des exemples de dérogation existent en certains points de la côte. À suivre donc...

### Comité de façade

Le **28 février** est programmée au Havre, une **réunion du comité de façade de suivi de la pêche maritime de loisir**, comité qui ne s'est pas réuni depuis 2019 (façade Manche est-mer du Nord de la baie du Mont Saint-Michel à la frontière belge). **Un sujet en particulier, inquiète : la Dirm remet ça avec un projet d'arrêté réglementant toutes les pêches, du bord, à pied, sous-marine et embarquée en Seine-Maritime**. Projet qui pourrait s'étendre aux autres départements de la façade, et donc dans la Manche. Actuellement les DDTM de chaque département ont compétence pour ce qui est de la pêche à pied, du bord et sous-marine (encore que...). La tendance et le **bon sens** voudraient plutôt que l'on travaille sur une **harmonisation des pratiques** en rendant la **réglementation plus cohérente** et non pas que l'on commence à **morceler** par département.

On se souvient tout de même que la Dirm avait déjà mis récemment à la **consultation publique un projet d'arrêté** qui comprenait des mesures tellement aberrantes **que le préfet de Normandie lui-même avait fait retirer ledit projet en pleine consultation !**

Lors de cette réunion, nous demanderons également des **explications sur la non ouverture de la pêche de la coquille Saint-Jacques sur la côte est du département**. Le motif invoqué par l'administration est celui de la protection de la ressource ! **De qui se moque-t-on ? Il n'y a jamais eu autant de coquilles que cette année !** On constate qu'encore une fois, les pêcheurs de loisir sont **pénalisés**.

Une **bonne nouvelle** tout de même : **la pêche des coquillages fousseurs a été réouverte sur la côte est du département** après une fermeture sanitaire depuis septembre 2020.

Et un **espoir** : suite au conseil européen de décembre, un **quota de raie brunette en pêche ciblée a été attribué aux professionnels**, contrairement aux années précédentes. **Nous avons donc demandé la réouverture de cette pêche dans notre région (Ciem 7d et 7e) et l'abrogation de l'arrêté ministériel de 2015 qui nous l'interdisait**.

### Brèves

• **Comité 50** : c'est devant une assistance bien fournie que s'est tenue à Granville, **l'assemblée générale du comité 50, en présence des élus du secteur**. Suite à l'assemblée générale, le CA s'est réuni le 6 février à Vauville et a **reconduit le bureau**, à savoir : Jean Lepigouchet (CPAGranville), président ; Denis Richard (Bretteville-s/Ay), vice-président ; Joël Aubert (Créances), trésorier ; Allain Cossé (Diélette), secrétaire ; Denis Richard, trésorier adjoint et Jean-Pierre Leclere (APPCotentin), secrétaire adjoint.

• **Casiers** : **la DML nous a enfin communiqué la réglementation concernant les casiers pièges** (dits à parloir). Ils sont **interdits sur la côte ouest et autorisés ailleurs à hauteur de 50 % du total de casiers, soit pour nous, un sur deux**.

Jean Lepigouchet  
président CPML 50





Une nouvelle année est commencée avec ses nouvelles résolutions, et au CD44 nous devons évoluer aussi. En effet avec la nouvelle équipe à la tête de notre FNPP, les départements deviennent l'interlocuteur essentiel à notre fonctionnement. Cela veut dire que notre AG courant avril sera le moment de repartir bien plus fort avec des ambitions établies autour d'une équipe renforcée où vous êtes attendus. Points importants en quelques lignes.

## La pêche et les poissons

Le bar, peu d'évolution... **Au nord du 48° parallèle, février et mars en « No-kill » et le reste l'année deux bars par jour par pêcheur, au sud du 42°, deux bars par jour toute l'année et une maille pour tous à 42 cm et le marquage de la caudale. Interdiction totale de le pêcher au filet pour toutes les zones.**

Toujours la **même bataille pour la pêche de la raie brunette sans résultat**, mais on se bat.

Le **thon rouge**, depuis peu les quotas sont connus pour la pêche de loisir en général, un peu de quota de plus, mais tellement de clubs pour le pêcher que finalement l'impression de chacun sera que nous avons moins, malgré tout plus de deuxième période, nous pourrions pêcher tout l'été. Il faudra lire attentivement les dernières minutes sur le site de notre fédération, tout sera écrit et décrypté pour tous.

## Champ éolien du Banc de Guérande

Le **dossier clos** ! La parution de l'**arrêté 2022/252 fait des vagues**. Et si j'étais des signataires « marins pratiques » à la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), force nous a été de constater que seules les **conditions les plus dures ont été conservées**. Aussi avons-nous, enfin « j'ai », pour la FNPP, rédigé un **recours gracieux** auprès de la préfecture maritime demandant un **assouplissement de l'article 5**. Le préfet maritime nous a répondu et accepte le dialogue, donc nous allons à plusieurs fédérations, rédiger ce que nous souhaitons comme **règles de navigations** dans le banc de Guérande, et revoir en CNL (Commission nautique locale) à la DDTM de Saint-Nazaire ce qui seraient les **nouvelles règles de circulation dans le banc de Guérande**. Nous espérons, et la préfecture maritime également, effectuer ce travail avant la saison (mai 2023). Je ne manque pas de vous tenir au courant dès que possible. Si vous avez des interrogations, quelles qu'elles soient, contactez-nous. En attendant, l'arrêté 2022/252 est clair, dans la zone du banc, **AIS en émission obligatoire**.

Chantier - Parc éolien en mer du Banc de Guérande  
**Information - Opérations de construction en cours**

Parc éolien en mer de St-Nazaire

**Zone réglementée par arrêté de la préfecture maritime**

POINT	COORDONNÉES EN BRGS DE	LONGITUDE	LATITUDE	COMPLÉMENT
1	47° 13' 52" N	10° 27' 52" W		
2	47° 13' 32" N	10° 27' 52" W		
3	47° 13' 12" N	10° 27' 52" W		
4	47° 12' 52" N	10° 27' 52" W		
5	47° 12' 32" N	10° 27' 52" W		
6	47° 12' 12" N	10° 27' 52" W		
7	47° 11' 52" N	10° 27' 52" W		
8	47° 11' 32" N	10° 27' 52" W		
9	47° 11' 12" N	10° 27' 52" W		
10	47° 10' 52" N	10° 27' 52" W		
11	47° 10' 32" N	10° 27' 52" W		

**Sécurité Maritime**

- L'arrêté PREMAR n° 2022/026 interdit la navigation et autres activités maritimes sur le banc de Guérande dans l'ensemble de la zone pendant les travaux de construction du parc éolien en mer.
- L'ensemble de la zone chantier (cf. zones en rouge sur la carte) est interdite à la navigation.
- Le périmètre de la zone est téléchargeable sur notre site pour intégration dans les applications de navigation (Clubique Suivi chantier « Navigation et sécurité maritime »).
- Cette zone est délimitée par un tampon de 1000 mètres autour des positions d'ouvrages en portance. Pour évaluer cette distance, vous pouvez vous aider de la distance entre deux fondations (pleine journée) qui est d'environ 3000 mètres.
- Annexes VNF à base régulière ou canal 18 peut régénérer sur canal dédié.

Présence de navires de surveillance pendant toute la durée du chantier afin de s'assurer du bon respect de la zone d'exclusion.  
 FURBORE-G ; RMSS: 370856000  
 JLD LEWIS ; RMSS: 235083506

www.parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr

## La vie des ports

Je réitère ma demande, **merci à chacun de nous envoyer quelques lignes sur son port, sa pêche, ses activités de groupe de vos clubs, sur votre vie associative**. Et pourquoi ne pas publier **un article avec nous ? Partageons !** Il est **essentiel de communiquer**. Lors de notre dernier numéro, je relatais **certaines désaccords** entre les usagers du port du Pouliguen et l'exploitant. Il s'avère qu'en échangeant avec les ports voisins, on constate que la **communication est difficile sur notre département** avec l'exploitant de la majorité des ports de notre littoral. Pour un **avenir apaisé**, il est devenu **urgent de nous réunir tous** (La Plaine-sur-Mer, Pornic, Pornichet, La Turballe, Le Croisic, Piriac et nous le Pouliguen) afin que **chacun puisse être entendu, compris** et si possible, que nos ports, avec leurs spécificités, soient **mieux gérés à l'avantage des usagers** que nous sommes, ceci **avant que la situation ne s'envenime**.

## Guides des bonnes pratiques

Les **deux guides**, le **national** et le **jeunesse**, sont des **supports pédagogiques incontournables** à l'attention du public. Une **nouvelle édition** sortira cette année encore, avant l'été. Les **subventions** pour l'édition de nos guides FNPP sont **essentielles à la qualité** de notre travail, **très important en rédactionnel et en graphisme**. Un grand merci à tous ceux qui assurent leur diffusion.

## Les rencontres clubs et ou interclubs

Je vous en parle à chaque fois, nous devons avoir un **calendrier commun** et pas seulement pour la pêche « au gros ». Sur notre secteur, nous avons la chance d'avoir encore du poisson, beau et varié, et le plaisir d'aller au large... Maquereaux, dorades, lieus, peu importe, nous avons tous ce plaisir en nous de pêcher avec les copains, alors, **téléphonez-moi et faisons le ce calendrier !**

## Comité directeur et assemblées FNPP

C'était au salon Nautic de Paris en décembre dernier, les **procès verbaux** sont dans nos **documents réservés sur le site de la FNPP**. L'important maintenant c'est notre **congrès national du 14 au 17 avril prochain, venez nombreux**, participez à la vie de notre fédération, à l'évolution de notre monde de la plaisance et des pêche en mer, au cours d'ateliers, de tables rondes... <http://www.fnpps.fr/fnpp-49e-congres-2023>  
 Les longs jours arrivent, les mois charmants aussi, alors toutes et tous, profitez bien de notre littoral et de ses trésors, apprenons et préservons ce qui nous est cher, nous sommes les premiers défenseurs de notre environnement du bord au large. Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, « **duc in altum** » (Va au large).

Christophe Goumas  
 président du CD44







## BRETAGNE

### Réunion avec Jean Mitsialis

Le président Jean Mitsialis, dans le cadre de son tour de France des associations FNPP entamé en début d'année, a fait étape dans le Finistère le samedi 25 février. C'est dans la jolie ville de Châteaulin (jonction entre le Nord et le Sud du département) qu'il a été reçu par Paul Vinay, secrétaire général FNPP et président du CD29, accompagné de son secrétaire Jean-Pierre Fouquet. Pascal Baudoin, vice-président FNPP Bretagne Sud, avait également fait le déplacement.

Cette réunion a regroupé **cinquante-neuf participants représentant vingt-six associations finistériennes**. Jean Mitsialis a laissé la parole aux **présidents qui ont pu se présenter et exprimer leurs problèmes locaux** : gestion portuaire, conflits d'usages avec les bolincheurs (professionnels) en baie de Douarnenez, multiples questions au sujet de la pêche du thon rouge, accueil de nouvelles associations...

Jean Mitsialis, Paul Vinay et Pascal Baudoin ont **répondu à toutes les questions posées**. Le président a également abordé **l'actualité de la fédération** :

- Le **congrès national 2023** se déroulera **du 14 au 17 avril au Cap d'Agde (34)**. Tous les congressistes sont **invités à retourner leur réservation avant le 13 mars**. Un **appel** est également lancé à tous les participants qui **souhaitent travailler au sein d'une commission** : plaisance, pêche en bateau/bord, pêche à pied, sciences participatives, sécurité, portuaire, environnement.
- La **création officielle d'une confédération Mer & Liberté** dont les statuts ont été déposés il y a deux semaines, et qui **regroupe l'ensemble des fédérations nationales de plaisance, pêche, plongée et apnée**. Ce regroupement va **permettre de s'adresser à l'administration** en parlant **d'une seule et même voix**. La FNPP assure avec la FFPM la **co-présidence** de cette confédération.
- L'**affiliation FNPP de la fédération de plongeurs apnée (FCSMP)** qui nous a rejoints en début d'année et représente **environ six-cents adhérents**. Le représentant de la **commission pêche en apnée** est désormais **M. Joël Arvor**, administrateur au bureau de la FCSMP membre du comité directeur et actuel secrétaire de l'association FNPP Pesketaer Kornog (29).
- La **réglementation 2023 pour la pêche du bar**, consulter notre site : <http://fnpps.fr/derniere-minute/reglementation-peche-du-bar-europeen-2023.htm>
- Les **modalités concernant la campagne de pêche du thon rouge**, ce sujet suscite beaucoup de passion et nécessite le respect d'une **procédure rigoureuse**. La FNPP **souhaite éviter la création en masse de petites associations** et invite les personnes intéressées par cette pêche à **rejoindre des clubs existants**.
- Le **partenariat avec la Maif** (assurance RC automatique pour toutes les associations affiliées) : modalités consultables dans l'espace réservé aux associations sur le site de la [fnpp.fr](http://fnpp.fr)
- Nos **relations avec la DGAMPA** (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture) qui est une administration centrale tournée vers le développement durable des activités maritimes et du littoral.

De **nombreux autres sujets** ont été abordés, les élus FNPP ont assuré les associations d'une **écoute attentive** et d'un **relai de leurs demandes auprès des autorités concernées**.

Cette rencontre **riche et constructive**, après trois ans de contexte difficile pour cause de situation sanitaire, a permis de **renouer un contact nécessaire** en présentiel avec tous les responsables d'associations.

La clôture de cette matinée s'est faite autour d'un apéritif déjeunatoire durant lequel chacun a pu continuer à échanger. Merci à **Jean-Pierre Fouquet** pour sa contribution au bon déroulement de cette réunion.



Paul Vinay  
secrétaire général et président CR Bretagne/CD 29



Ailes Marines ayant prévu que douze éoliennes allaient produire leurs premiers électrons avant l'été 2023, il va falloir rapidement définir les usages au sein du parc.



Le secrétaire d'état à la Mer, **M. Hervé Berville**, ayant déclaré « *il faut maritimer le retour des activités dans les parcs éoliens* », *des groupes de travail vont être créés (professionnels et plaisance)*. Il nous faudra *être vigilants pour défendre nos droits*. Nous nous appuyerons sur l'arrêté existant pour le *parc de Saint Nazaire*.

Particularité du parc de Saint-Brieuc, les *arts traînants devraient être autorisés*. Ailes Marines ont rappelé que le projet a été *conçu de manière à permettre le maintien de la navigation et des activités de pêche au sein du parc*, tant pour les arts traînants que pour les arts dormants. Autre particularité, une *étude de faisabilité d'un projet d'élevage en aquaculture autour des fondations des éoliennes* vient d'être lancée pour un montant de **140 000 €**. La filière conchylicole envisage de tester sur les supports jackets, (peut être en demi-sphère dans la limite des 50 mètres), l'élevage d'algues, d'huîtres et de moules. Il faudra faire *attention* à ce que ces éventuels parcs ne viennent pas *créer une gêne supplémentaire à la navigation*. À noter que l'institut **France Énergies Marines**, dans le cadre du projet Fish Intel et Fishowf, en lien avec Ailes Marines et le comité des pêches des Côtes d'Armor, réalise un *vaste programme de suivi des poissons et des crustacés*. Le but est de *reconnaître les zones d'habitat dans le parc* et les *effets potentiels de celui-ci sur le repeuplement*. Certaines espèces sont *suivies par télémétrie acoustique* avec des petits émetteurs implantés sous la peau des poissons et qui envoient un signal. *Seize récepteurs sont ainsi déployés dans le parc de Saint-Brieuc*, les données seront *collectées entre 2023 et 2024*. Affaires à suivre !

Claude Bougault  
président du CD22

## MORBIHAN

## Les pêcheurs plaisanciers ont reçu le président national

Le déplacement de Jean Mitsialis, nouveau président de la FNPP, à Lorient s'est révélé une excellente opportunité, saisie par Pascal Baudoin, président du comité Morbihan pour organiser l'assemblée générale extraordinaire du comité départemental.

Cette réunion s'est tenue à Kernével dans le blockhaus de l'Association pêche plaisance Larmor (APPL), en présence de l'ensemble des présidents des associations de pêcheurs plaisanciers affiliées à la FNPP. La salle de réunion, mise à disposition par Alain Blanchard (président APPL) et ses adhérents, a permis d'accueillir une *importante assemblée*. Cette *première prise de contact s'est révélée très fructueuse* avec de *nombreux échanges directs* entre les plaisanciers et le président national. Les *nouvelles perspectives de la fédération*, que ce soit dans son organisation interne, avec une décentralisation vers les responsables régionaux, ou dans ses projets de partenariat avec les autres fédérations, *ont vivement intéressé l'auditoire*.

Extrait Ouest-France le 26 janvier 2023





Le CDPP17 représentant notre fédération veille à être toujours présent pour suivre et participer aux travaux *pilotés* par les services de l'État.

## Conseil maritime de façade Sud Atlantique (CMF-SA)

Commission permanente du 25 janvier 2023

Pour la première partie de cette réunion, la Dirm-SA a rappelé la **nécessaire révision de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML2) concernant la prochaine période 2023-2029**. Elle a rappelé les **grandes orientations concernées** et qui seront **reprises dans le document stratégique de façade (DSF)**.

1. Protéger, restaurer les milieux marins, réduire les pollutions et les déchets ;
2. Gérer l'évolution du trait de côte, préserver les sites et paysages, depuis la mer et la terre ;
3. Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la sécurité énergétique de la France ;
4. Poursuivre vers un modèle des pêches durable, développer l'aquaculture et la bio-économie ;
5. Développer une flotte de commerce et une industrie navale exemplaires ;
6. Consolider les industries et activités de plaisance, loisirs, sports et tourisme maritime ;
7. Mieux connaître et gérer les fonds marins ;
8. Développer les ports et les services supports de l'économie maritime.

Ainsi, selon le calendrier établi, l'ensemble des membres du CMF-SA a été consulté. Ce sont **vingt-deux structures (dont la FNPP) qui ont apporté deux-cent-quatre-vingt-dix contributions** ; ces retours intéressants et constructifs par leurs précisions, selon les activités, rapidement présentés lors de cette réunion, **ne seront pas tous intégrés dans la synthèse nationale mais sont conservés**, constituant des annexes et seront mis en valeur un peu plus tard dans la mise en œuvre du **plan d'action du DSF**. Le processus de concertation va se poursuivre, une **consultation formelle du public sera conduite d'ici l'été 2023** : chaque structure pourra formuler ses remarques spécifiques dans les cahiers d'acteurs.

En seconde partie, la **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) a fait un rappel** à propos de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP). Son objectif est d'**accroître la surface des aires protégées marines et terrestres, d'en renforcer la gestion et la résilience** vis-à-vis des grands changements attendus en prévoyant dès maintenant **un plan à dix ans au travers de trois plans successifs d'actions territorialisés (PAT)**.

### Quelques chiffres à retenir

**En France**, à ce jour, les **aires protégées représentent 33 % du territoire et des espaces maritimes** sous sa responsabilité dont **seulement 1,8 % de ces espaces sont en protection forte**. L'objectif est d'**augmenter d'un tiers les zones de protection forte** dans les aires protégées.

**En Nouvelle-Aquitaine**, **23 % du territoire est en aires protégées pour seulement 0,5 % en protection forte**, la volonté est de **doubler la superficie de protection forte, à terre**, au travers du premier Plan d'action territorial (PAT) 2022-2024. **La Dreal est chargée de la partie terrestre et la Dirm-SA se consacre évidemment au volet maritime**. Un **soin commun** tout particulier sera apporté au **lien terre-mer** : enjeux forts concernant entre autres les habitats côtiers (par exemple : habitats rocheux, herbiers de zostères, récifs d'hermelles, zones de prés-salés, bancs de maërl...).

**Ces Zones de protection forte (ZPF) sont toutes singulières** ; en fonction des enjeux et des impacts évalués, les activités humaines pourront être autorisées, réduites ou certaines seulement autorisées et si nécessaire toutes interdites. Sont identifiées comme **ZPF potentielles** : le talus central et sud du golfe de Gascogne, la mer des Pertuis et le panache de la Gironde, le plateau de Rochebonne, le bassin d'Arcachon, les côtes sableuses girondines et landaises, le Pays basque.

Pour **plus d'informations**, consulter le **site de la Dirm-SA : Politique maritime intégrée** › **Le conseil maritime de la façade Sud-Atlantique (CMF SA) et les commissions associées** › **La commission permanente** › **Les réunions de la commission permanente**



### Groupe de travail « Usages dans les parcs éoliens en mer du 30 janvier »

À partir des **retours d'expériences**, cette réunion a permis de **comparer les différentes solutions trouvées par chacun des pays européens**, ayant des parcs éoliens en mer, pour **assurer la cohabitation des usages** et la **mise en œuvre des moyens de sauvetage** en cas d'évènements de mer. Les balisages des champs éoliens conformes à la réglementation, la circulation autour et dans un parc, **tout doit être pensé pour prévenir les accidents**. Il s'agit aussi d'**assurer rapidement un sauvetage** en permettant la continuité des services des Cross et sémaphores.

Maintenir, dans un parc éolien, le trafic de la marine marchande, la pêche professionnelle, la navigation de plaisance et la pêche de loisir impose **études et réflexions bien en amont** aussi bien à prévoir pendant la phase des travaux d'installation que pendant toute la durée d'exploitation.

Quelques **exemples d'usages en place** dans les parcs éoliens :

	Navigation de plaisance	Pêche de loisir	Autres activités
Belgique	<b>Interdite</b>	<b>Interdite</b>	Aquaculture (huîtres) Culture des algues
Pays-Bas	<b>Autorisée Mouillage strictement interdit</b>	<b>Autorisée Canne à pêche accompagnée d'un devoir de propreté « Keep the sea clean »</b>	Centrales solaires flottantes Culture des algues
Allemagne	<b>Autorisée</b>	<b>Pêche à l'art dormant autorisée</b>	Aquaculture (moules) Culture des algues
Danemark	<b>Autorisée</b>	<b>Autorisée Zone de sécurité de 200 m de chaque côté des câbles</b>	Tourisme
Royaume-Uni	<b>Autorisée</b>	<b>Autorisée</b>	



**Chaque parc éolien a ses caractéristiques** : profondeur des posés, hauteur des éoliennes, nombre, distances par rapport à la côte, distances entre les éoliennes, taille des navires autorisés à circuler, types de raccordement, c'est autant de facteurs qui **entrent en ligne de compte pour établir les réglementations**.

Concernant le **parc éolien au large de l'île d'Oléron**, par décision ministérielle, le **raccordement se fera en courant continu**, par le nord de l'île d'Oléron, compte tenu des puissances et des zones retenues. RTE (Réseau de transport d'électricité) **recherche la meilleure solution de raccordement** pour les deux parcs prévus, en favorisant la mutualisation des infrastructures de réseau, un positionnement du poste en mer permettant de limiter la longueur du raccordement. C'est aussi une **opportunité pour le multi-usages** : il est prévu en priorité une zone de refuge, un poste d'observation du milieu marin, un projet houlomoteur, le développement des télécommunications, un élevage marin.

Tout cela implique des **études techniques jusqu'en 2024, environnementales jusqu'en 2026**, des concertations État, RTE, installateur lauréat, **consultation publique jusqu'en 2026**. La construction et la mise en service du **premier parc d'une puissance de 1000 MW est envisagé horizon 2030**. Suivi scientifique du parc et concertation avec les acteurs du territoire se poursuivront tout au long du projet.

## Le projet RESOBLO

Le saviez-vous ? **L'Office français de la biodiversité (OFB) pilote depuis 2020 une étude qui vise à améliorer les connaissances sur les usages de loisir dans quatre parcs marins de France métropolitaine** :

- **PNM de bassin d'Arcachon**
- **PNM des estuaires picards et la mer d'Opale**
- **PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**
- **PNM du cap Corse et de l'Agriate**

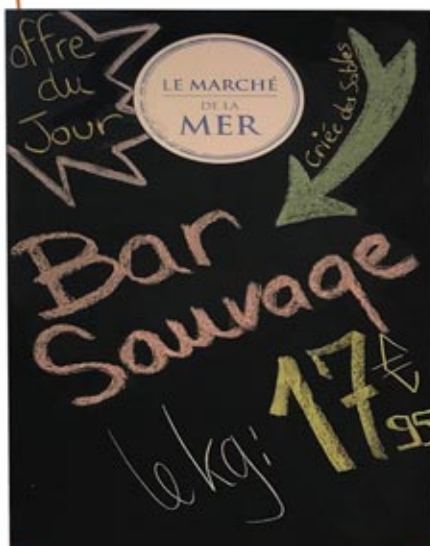
Après une phase préparatoire pour définir les objectifs et identifier les problématiques communes, les partenaires, les bases de données, les traitements et analyses et l'animation d'un réseau inter-parcs, une **mise en œuvre des campagnes d'observation s'est faite** (caractérisations spatiale et temporelle des activités de loisir) afin de comprendre les dynamiques des espaces occupés, d'évaluer les pressions, de connaître les usagers et leurs pratiques. Au terme de cette acquisition de données, **un état o sera défini**. Ce projet s'achève en 2023 et gageons que les gestionnaires pourront s'appuyer sur des indicateurs fiables et affineront leur gestion, d'ailleurs ces travaux vont permettre la **conception d'un guide** à leur destination.

Ce début d'année a été très **riche en informations**, j'ai sélectionné celles qui m'ont semblé les plus importantes ; malgré tout, mon billet trimestriel est plus conséquent qu'habituellement... Je vous en souhaite tout de même une bonne lecture !

Annick Danis  
présidente du CDPP17



VENDEE



## Question aux patrons de certaines grandes surfaces

Comment, vous, patrons de ces grands groupes, qui vous targuez de défendre la veuve et l'orphelin, de préserver notre pouvoir d'achat, de protéger nos agriculteurs et autres producteurs, d'être favorable à la préservation de la ressource, pouvez-vous justifier la présence de panneaux comme celui-ci dans vos magasins, sachant que la période de reproduction du bar sauvage se situe de décembre à la fin mars ?

Comparé aux **prix exagérés pratiqués en période estivale**, le prix bas annoncé en exemple sur ce panneau s'explique par une **surpêche au chalut sur les frayères** où se concentre ce poisson pour se reproduire.

Mais que ces messieurs se rassurent, ils peuvent continuer de dormir sur leurs deux oreilles car avec un « ministère » (pardon... il a été supprimé), un **secrétariat d'État attaché directement à la Première ministre d'un gouvernement favorable aux lobbys de la pêche industrielle**, ils vont pouvoir **continuer de s'enrichir au détriment de la ressource** qui, en conclusion, leur importe peu.

Jackie Plataut  
président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer) et CD 85



## AQUITAINE

Afin de faire le bilan de la saison 2022 et de préparer la saison 2023, le CRPPCA se réunira le 4 mars à Arcachon.

Au programme, organisation du CRPPCA en lien avec les nouvelles directives de la FNPP.

### Calendrier prévisionnel 2023

• **Politique de recrutement** et intégration de **nouveaux clubs**, le **renforcement** et la **réorganisation du comité** dans le but de porter haut les couleurs de notre fédération auprès des instances régionales.

• Préparation du **congrès national de la FNPP au Cap d'Agde du 14 au 17 avril prochain**.

À l'issue de la réunion nous nous retrouverons autour d'un repas qui je suis certain permettra de **renforcer les liens entre les membres des différentes associations**.

Bruno Fanara  
CRPPCA

## Nouvelle organisation du comité



## CÔTE D'AZUR

Le 14 janvier 2023 à 14 heures le comité Côte d'Azur s'est réuni pour aborder différents points qui nous sont chers.

À l'ordre du jour :

- **achat d'un simulateur de pêche** ;
- saison 2023 concernant la **pêche du thon rouge** ;
- **journée de la pêche de Pégomas** le 4 mars 2023 où notre fédération sera présente.

Pour information :

- le **salon de la pêche de Fréjus est reporté** à l'année prochaine ;
- le mercredi 18 janvier s'est tenue l'**assemblée générale de l'APP baie de Cannes** ; plus de cent-vingt adhérents étaient présents lors de cette soirée où le **bureau a été reconduit à la majorité**. Comme chaque année, le club s'agrandit et de **nouveaux adhérents** nous ont rejoints. Certains ont préféré nous quitter, libre à eux d'aller voir à coté si l'herbe est plus verte.

Le comité Côte d'Azur



## BOUCHES-DU-RHÔNE

### Échos du CD 13

Le comité départemental des Bouches-du-Rhône s'est réuni le 28 janvier autour de Gérard Giordano, vice-président de la région Méditerranée, récemment désigné.

Cette réunion avait pour but de donner des informations sur les **orientations et directives de la FNPP** et sur la **nouvelle organisation au niveau national, régional et local**. Tous les différents points de l'ordre du jour ont été **largement débattus**. En qualité de membre de l'Association de pêche et loisirs de Port

Terra de Martigues/FNPP 307, et au nom de toutes les associations qui ont participé à cette première réunion 2023 du comité départemental des Bouches-du-Rhône, **nous remercions Gérard Giordano et Jean Antoine Veruni pour leur implication dans la défense de la pêche amateur du thon** en Bouches-du-Rhône-Provence-Méditerranée.

Vers 12 heures, un apéritif dînatoire, apprécié de tous, a clôturé cette réunion.

Patrick Ropa  
association de Pêche et loisirs de Port Terra (Martigues)  
comité départemental 13





# Programme



**du vendredi 14 au lundi 17 avril**

(possibilité d'arriver à partir du jeudi soir, voire avant si vous avez réservé des journées complémentaires)

## Vendredi 14 avril

**Matin**  
Accueil des congressistes

**Déjeuner buffet**

**Après-midi**  
**Congressistes**  
14 h Ouverture du Congrès.  
15 h Travail en commissions.  
**Accompagnants**  
Remontée de l'Hérault en bateau.  
Retour et dégustation d'huîtres et de vins du pays.

**Dîner buffet**  
Spectacle show.

## Samedi 15 avril

**Matin**  
**Congressistes**  
Matinée de travail.  
**Accompagnants**  
Visite de Pézenas.

**Déjeuner buffet**

**Après-midi**  
Visite Des chais Noilly Prat et ballade sur l'étang de Thau pour tous.

**Dîner de gala**  
Spectacle Région Occitanie  
Kiko Gipsylands.

## Dimanche 16 avril

**Matin**  
**Congressistes**  
Assemblée générale (grande salle).  
**Accompagnants**  
Visite du Cap d'Agde en petit train avec un arrêt au port.

**Repas de gala**

**Après-midi**  
Libre pour les personnes qui resteront.

**Dîner buffet**  
Spectacle comédie musicale  
L'Odyssée de Thau.

## Lundi 17 avril

**Matin**  
Visite de la ville d'Aigües Mortes.  
Accueil par les Gipsies au Mas de la Comtesse

**Déjeuner et visite de la Manade en calèche**

**Après-midi**  
Salins du Midi en petit train.

**Dîner buffet**

## Mardi 18 avril

**Petit déjeuner**

Départ de tous les congressistes sauf si vous avez réservé des journées supplémentaires.



L'accueil en terres de partage

Il sera pour l'ensemble des participants un moment d'intense réflexion et de convivialité.

Nous avons voulu un congrès simplifié où chaque commission sera pleinement mobilisée dès le vendredi. Le samedi matin sera consacré au **comité directeur** et aux **synthèses des commissions**, le tout sera acté lors de l'**assemblée générale** du dimanche matin. Ces journées seront aussi pour nous et nos accompagnants **l'occasion de découvrir cette belle région qu'est l'Occitanie**. Vous trouverez dans ce livret toute l'information sur ces moments intenses.

Je voudrais rendre dans un premier temps **hommage à Jean Kiffer** car la FNPP et **la pêche de loisir et la plaisance lui doivent beaucoup**, il en a fait **la plus importante fédération**, couvrant et défendant toute la diversité des activités de pêche plaisance, de la ressource et de l'environnement. La constance et la cohérence de **nos propositions sont la raison même de notre réussite** et de la forte croissance que nous constatons, **elles le resteront**.

Nous entrons dans une phase de transition, le monde et les perceptions évoluent vite, j'ai donc souhaité entreprendre une **réforme de la fédération**. Ma première démarche a été de proposer de **créer un comité exécutif**, organe qui **orientera et définira la stratégie de la fédération** avec pour vocation de **représenter, défendre, et promouvoir la plaisance et la pêche de loisir**. Être **au plus près des territoires et des décisions régionales** est l'essence même de cette nouvelle organisation, sans oublier les enjeux nationaux pour lesquels nous devons être entendus, compris et respectés. **Des hommes au plus près de la décision** : c'est l'esprit de la mise en place de **six vice-présidences calquées sur le découpage des Directions inter-régionales de la mer à l'exception de la Dirm-**

**Namo qui, par son étendue et sa concentration d'associations, sera couverte par trois vice-présidences**. Cette organisation sans **une réflexion sur notre communication** ne serait pas complète. À cet effet, elle doit elle aussi s'adapter, pour cela, nous avons intégré au sein du comité exécutif un **secrétaire général adjoint, conseil et communication** rattaché au président et interlocuteur privilégié de **l'alliance des Sports et Loisirs de Nature**.

Nous devons également **nous mobiliser face à des attaques de plus en plus nombreuses à l'encontre de nos activités et sans véritable fondement**, parfois même à caractère plus dogmatique que justifié. **Notre fédération a adopté une ligne claire** et s'est résolument engagée pour le **développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir écoresponsables**. Ces attaques vont faire l'objet d'une **réponse ferme de notre part**. Je n'ai abordé ici qu'une **infime part du chantier** que je souhaite mettre en action dans les six prochains mois. Par ce congrès et pour chacune des commissions, ce sera **l'occasion de dégager et d'engager de nombreuses pistes de réflexion**. Je vous souhaite un **excellent congrès 2023**.

Jean Mitsialis  
président de la FNPP



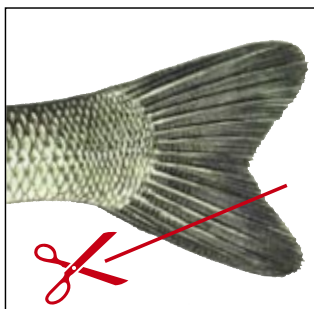
# Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

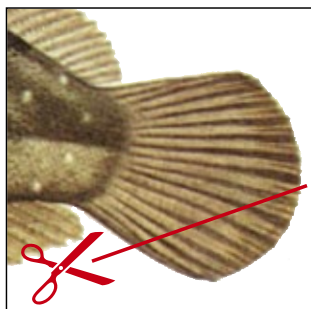
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

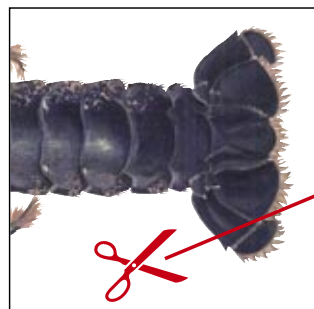
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



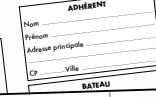
Crustacés



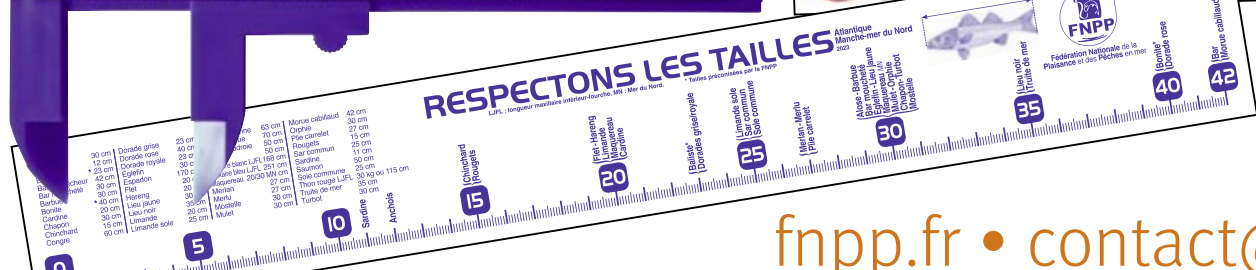
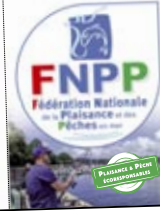
## Les outils FNPP



Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer



La pêche de plaisance est un plaisir, en la pratiquant on veut profiter pleinement de nos prises. Respectez le respect biologique. Les prises captées à votre consommation familiale.



Bonne mer, bon vent à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

### FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER

Accueil Actualités La FNPP Pêche Plaisance Associations Partenaires Services Rejoignez-nous



Dernière minute Newsletter Presse FNPP Décrets-Arrêtés Associations Adhésions



FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: contact@fnpp.fr





## PÊCHE SOUS-MARINE

### J'en pince pour la pêche sous-marine du homard

En cette période creuse, il m'était difficile de proposer un sujet de saison. Pourtant, la solution était toute trouvée sur notre belle pointe du Finistère. Eh oui ! Le chasseur breton passionné peut encore, entre quelques tumultes météorologiques, trouver de quoi se faire plaisir en se mettant à l'eau.

Bientôt, le printemps viendra et, avec lui, ses *cohortes d'araignées et leurs prédateurs palmés*, des casiers partout et une circulation maritime plus marquée. En attendant, pourquoi ne pas regarder *sous la pierre plate, là-bas*, en limite du sable ? Je reconnais déjà sa *tanière*. Il est là, posté dans l'ombre et sur ses gardes, prêt à reculer. Avant de vous donner *quelques astuces pour le sortir sans le blesser*, parlons un peu de sa recherche.

La *recherche du homard*, hors exception chanceuse, ne s'improvise pas. On *note ses amers et marque les points sur les GPS* quand on dispose d'un bateau. On *étudie les meilleures zones*, le meilleur moment de la *marée* et les meilleurs *vents*. Au fil des années, on se constitue un catalogue précis avec *l'assurance de belles et nobles captures*. En tous cas, *si la visibilité est suffisante pour le repérer*, parfois bien au fond de sa grotte. Une *absence de houle* est également un facteur de réussite.

#### C'est quoi une bonne pierre à homards ?

La maison du maître des crustacés est reconnaissable pour un œil affûté. C'est souvent une pierre *un peu différente des autres. Plus grande, plus propre et bien ventilée, pas trop recouverte d'algues*. Souvent, monsieur s'est installé à l'abri sur un *petit nid de sable* douillet qu'il sait modeler à sa guise. Son habitat est *bien exposé au courant* et dispose idéalement d'un *accès principal* et d'une ou plusieurs *issues de secours*.

Alors qu'il fait face, comme un toutou à l'entrée de sa niche, il est parfois *facile de le déranger en abordant les issues secondaires*. Voulant courageusement faire face au potentiel danger, il va se retourner, nous permettant de revenir rapidement vers le hall d'entrée et *le saisir sans hésiter par la queue*. En théorie, ça marche. En vérité, je ne plonge pas souvent en théorie. Un *affût assez long face à lui* l'incite parfois à venir à votre rencontre par curiosité. Sinon, il faudra revenir.

#### Petit rappel

*La capture des crustacés en apnée n'est autorisée qu'à la main*. Inutile donc d'envisager de lui mettre une flèche. De plus, la carapace percée nuirait fortement à sa préparation culinaire. Enfin, *si le homard est « grainé » (porte des œufs), laissez cette femelle tranquille*. Elle sera *l'assurance d'une pêche durable*. Si vous *pêchez proprement*, sans modifier son habitat, le homard prélevé *sera rapidement remplacé par un congénère du même gabarit*. Une villa en bord de mer reste une villa en bord de mer.

Il faut enfin reconnaître que nous ne sommes pas tous égaux pour *mémoriser les bonnes pierres*. Je connais un chasseur sous-marin qui a mémorisé plus de pierres que mon GPS. Il va pêcher les homards en partant du bord, comme il se rendrait chez le primeur pour acheter des tomates. De toutes évidences, en plus des filets à crustacés, de bons gants et d'une bonne dose de motivation, *une mémoire d'éléphant vous permettra de faire vos plus belles pêches*.

#### Et la cuisine alors ?

Plus la peine de vanter les *qualités gustatives* de la proie. Voilà bien longtemps que je ne fais plus bouillir le crustacé pour le manger avec une mayonnaise. Essayez donc de *le couper en deux et de le faire griller au four en recouvrant la chair de morceaux de poivrons, d'un filet d'huile d'olive, de sel et de poivre*. Arrosez-le un peu et vous m'en direz des nouvelles...

Hervé Gosselin





Si la pêche en kayak fait de plus en plus d'adepte, on constate que dans l'imaginaire collectif, autres pêcheurs compris, la pêche en kayak se résume à une traque côtière de poissons modestes, le plus souvent à la traîne. Lors de pêche sur des spots éloignés, j'ai même déjà eu la visite de plaisanciers qui pensaient que j'avais un problème, ils n'imaginaient pas qu'un pêcheur en kayak puisse aller aussi loin !

Il n'y a qu'à voir les **réactions que l'on suscite** sur les mises à l'eau : « Vous êtes sacrément équipé ! Je ne savais pas que l'on pouvait mettre un sondeur sur un kayak. » « Mais vous ne chavirez pas quand vous prenez un poisson ? » « Vous n'avez pas peur dans les vagues ? Vous pêchez à combien du bord ? ». Autant de réactions qui traduisent une **méconnaissance et un manque d'expérience de la pêche en kayak**. S'ils savaient que j'ai **combattu des poissons de plus de 30 kg** à bord de mon modeste bout de plastique !

Depuis une dizaine d'année, les marques de kayaks proposent des **modèles de plus en plus pensés spécifiquement pour la pêche** et l'on trouve désormais un large panel de kayaks pouvant répondre à toutes les exigences des pêcheurs. **Une des grandes révolutions** dans le domaine a été l'arrivée des **modèles à pédales**. Propulser son kayak à la force des jambes offre de **multiples avantages** et cette famille de kayaks représente, à mes yeux, ce qui se fait de mieux pour le pêcheur souhaitant **pratiquer le côté extrême de la pêche en kayak**. Car oui, je pense que, comme dans tous les sports, la pêche en kayak a sa branche extrême. S'attaquer à de gros poissons en kayak nécessite une certaine **expérience**, un **matériel bien adapté** et une **bonne condition physique**, car avec des poissons aussi puissants, une erreur peut avoir de graves conséquences. Quand je dis **gros poissons**, je parle de beaux dentis ou pagres, des gros lieux mais surtout des poissons trophées comme les maigres, les sérioles, les liches et bien sur les thons. Pour venir à bout de ces poissons, l'improvisation ne doit pas avoir sa place et **l'expérience ainsi qu'une excellente organisation sont primordiales**.

Pratiquant la pêche en kayak avec mes frères depuis de nombreuses années, j'ai **commencé comme beaucoup en pêchant à la traîne avec un kayak à pagaie basique**. Bonites, pélamides, sévreaux et autres maquereaux furent mes premières prises. Petit à petit, je me suis équipé, et mes techniques de pêche ont changées. **Le sondeur m'a permis de pratiquer le jigging** et j'ai pu faire mes premiers beaux poissons, des dentis. Vincent a été le premier de la famille à acheter un kayak à pédales. Nous n'en avons jamais vu ni essayé mais après pas mal de sorties à le lui piquer, j'ai finalement moi aussi investi dans le même modèle. Les avantages pour les pêches que je pratique sont tellement nombreux que je ne peux plus m'en passer !

**Pouvoir avancer ou reculer en ayant les mains libres** permet par exemple de s'éloigner du bord tout en combattant, de mettre à l'eau une ligne de traîne sans faire de nœuds et sans qu'elle ne s'accroche au fond ou foncer dans une chasse tout en montant un leurre. Pour toutes les pêches verticales, l'intérêt d'un kayak à pédales saute aux yeux et seule une embarcation équipée d'un moteur électrique à l'avant pourrait rivaliser. **Positionné face au vent ou au courant**, le pêcheur contre la dérive et se maintient sur place tout en pêchant. Cela **permet d'utiliser des leurres plus légers**, de **prospector précisément une zone** ou même de **pêcher « à vue » des poissons repérés sur l'échosondeur**.

Après les dentis qui représentaient déjà des adversaires d'un certain calibre, nous avons, mes frères et moi, commencé à **monter en puissance de matériel** et à proposer des **vifs de plus en plus gros**. À force de recherche et de persévérance, nous avons pris nos **premiers thons et sérioles en kayak**. Les combats nous ont vraiment surpris et cela dépassait tout ce que nous connaissions. Je n'ai pas souvent été inquiet au niveau de la **sécurité en kayak** mais face à des poissons aussi puissants, on sent bien qu'**il suffit de peu de chose pour qu'un incident arrive**. **Casse de la canne ou de la ligne** bien sûr mais surtout le plus grave à mes yeux, le **retournement du kayak et du pêcheur**. Pour **éviter le scénario catastrophe** et poser pour la photo avec son poisson trophée, **il faut pouvoir rester maître du combat à tout moment et être suffisamment équipé et préparé**. Voici **quelques conseils** que j'ai appris à force de pratiquer depuis plusieurs années avec mes frères et des copains.

Tout d'abord, je pense qu'il est préférable de **ne pas tenter de pêcher les gros prédateurs en kayak lorsque l'on est tout seul**. **Trop de paramètres ne sont pas maîtrisables** (la taille du poisson par exemple !) et le fait de ne pas pouvoir bénéficier d'une aide peut être très risqué. L'idéal est de **disposer du soutien d'un bateau**, ce n'est pas forcément facile à organiser mais **vraiment sécurisant**. Par exemple, il y a peu, j'ai un gros thon qui a mordu sur ma ligne initialement destinée à la sériole. Après 30 min de combat, le poisson filait toujours vers les profondeurs, vidant dangereusement mon moulinet ! Mon frère qui me suivait a appelé un copain qui était en bateau, pas loin, et j'ai pu monter à bord pour combattre plus franchement. Nous avons ainsi remonté ce poisson estimé à 70/80 kg, poisson que je n'aurais évidemment jamais vu si j'étais resté sur mon kayak...







Sinon, comme pour toute sortie en mer, **le pêcheur doit s'informer des conditions météorologiques prévues le jour de sa sortie**. Malgré tout, il arrive parfois que les prévisions ne soient pas justes et que l'on se retrouve au cours de la journée avec **une mer et/ou un vent plus fort qu'annoncés**. Sans forcément rentrer à la mise à l'eau, il arrive régulièrement que je range mes cannes destinées aux gros poissons car j'estime les conditions trop mauvaises pour un combat que je ne pourrais pas forcément diriger. **Il est plus prudent de se rabattre sur d'autres espèces plutôt que de se retrouver tracté au large dans une mer très agitée**. Car il faut le souligner, bien souvent, **le pêcheur ne peut pas choisir sa route pendant une bonne partie du combat avec un gros poisson**. Les thons notamment ont tendance à vouloir gagner les profondeurs, ils partent donc en direction du large en tractant le kayak qui fait office de bouchon derrière. Pour vous donner une idée, **nos meilleures pointes de vitesse sont à plus de 3 nœuds !** Autant vous dire que **s'il y a de grosses vagues, c'est extrêmement risqué**. Sans oublier qu'il faudra ensuite faire le trajet dans l'autre sens si le poisson ne s'est pas dirigé vers la mise à l'eau... Pour **ne pas subir complètement les déplacements du poisson**, il est **indispensable à mon sens que le kayak soit équipé d'un safran** (gouvernail). Commandé aux pieds ou à la main, celui-ci permet de se placer correctement pour **combattre et de rapidement modifier la position du kayak en fonction de celle du poisson**. Sans safran, le kayak à tendance à se mettre en travers par rapport au poisson lorsque l'on met une forte pression sur la canne. Dans ce cas-là, si le frein est réglé fort, le moindre gros rush peut entraîner le retournement du kayak. En plus de posséder un safran, **un kayak adapté à la pêche de gros poissons doit répondre à un certain cahier des charges**. Les zones de pêches étant souvent éloignées, il faut un **kayak assez rapide et maniable**. Il ne faut toutefois pas que sa carène mise tout sur la vitesse au détriment de la stabilité et des rangements. Le kayak devra être **suffisamment stable** pour pouvoir combattre sereinement et embarquer sa prise en cas de succès.

**Ramener sa prise veut dire pouvoir la stocker !** En effet, en plus du matériel, il faut **avoir de la place** si l'on souhaite conserver ses prises. Cela paraît bête mais trimballer un poisson de plus de vingt kilos sur plusieurs milles peut vite virer au cauchemar. Sur ce point-là, les **kayaks à pagaies** marquent un point car l'espace dans les jambes du pêcheur peut être utilisé. Sinon la plupart des modèles de kayaks ont une **trappe permettant d'accéder à l'intérieur du kayak**. L'espace disponible est généralement conséquent et l'on arrive à placer à l'intérieur des poissons ayant déjà un certain calibre.



Lorsque l'on est plusieurs, l'heureux pêcheur **peut donner une partie de son matériel à ses coéquipiers** et profiter de l'espace gagné pour stocker son poisson. Si la mise à l'eau n'est pas trop loin, on peut **éventuellement traîner son poisson dans l'eau** accroché à une corde. Ce n'est pas aérodynamique du tout et le **temps de retour sera sans doute le double de celui de l'aller**. Il est donc important que dès que l'on a identifié son adversaire, **on réfléchisse si l'on souhaite ou non le conserver**. Outre le fait qu'un gros prédateur représente un très bon reproducteur, **c'est aussi un immense plaisir que de voir repartir vers les profondeurs un poisson qui est parfois plus âgé que soi !**

**Un autre élément du kayak à ne pas négliger, c'est le fauteuil**. La plupart du temps, mes sorties se font sur la journée, je reste sur l'eau du matin au soir sans me lever (sauf si mer calme) et, croyez-moi, si votre fauteuil n'est pas confortable, vous allez vite le regretter ! On trouve de plus en plus de kayaks destinés à la pêche équipés d'un **siège rehaussé qui ne repose pas sur le fond du kayak**. Ces modèles sont **vraiment confortables** et outre le fait de ne pas avoir les fesses en appui sur du dur, **cela évite qu'elles baignent dans l'eau** si des vagues viennent à rentrer dans le kayak. Ces sièges sont **souvent réglables en hauteur mais attention, car plus on est haut, moins on est stable**. Je règle le plus souvent le siège **à mi-hauteur** et parfois, si je juge **l'état de la mer trop menaçant, je le descends complètement**.

**L'équipement et les rangements** dans un kayak sont assez communs sur tous les modèles, à l'utilisateur ensuite d'apporter des modifications et de **créer son kayak idéal**. Avec mes frères, nous partons souvent avec quatre ou cinq cannes donc en plus des deux porte cannes rotomoulés présents d'origine, nous avons chacun bricolé une **grande caisse avec un couvercle et des porte cannes**. J'y range mes leurres, bas de lignes, appareils photos, pinces, hameçons et autres petits matériels. **Il faut que tout soit facile d'accès, bien attachés et que rien ne gêne en action de pêche**. Avoir à portée de mains une **paire de gants du type de ceux utilisés en exotique** peut être judicieux pour gagner en confort si le combat s'éternise. Idem pour la **pince pistolet** qui doit pouvoir être utilisée rapidement. Ce type de pince est vraiment pratique si l'hameçon est piqué profondément et pour les poissons avec une mâchoire dangereuse comme les dentis. Dans ma **trappe avant**, j'ai un bac dans lequel je place ma **batterie de sondeur**, mon **pique-nique** et mes **habits** ainsi que le **matériel de sécurité**. Puisque que l'on parle de sécurité, parlons du **gilet**. **En mer, je l'ai toujours sur moi** et je trouve les **modèles autogonflants à déclenchement manuel bien plus confortables que ceux en mousse**. Ils sont légers, n'ont pas de matière dans le dos qui gêne l'appui sur le dossier du fauteuil et ils n'entravent pas les mouvements. J'ai fait le choix du déclenchement manuel pour plusieurs raisons. D'abord, en kayak, il n'est pas rare de se faire bien rincer, parfois suffisamment pour qu'un gilet à pastille se déclenche. Ensuite, si l'on tombe de son kayak, ça ne veut pas dire pour autant que l'on s'en éloigne. Si l'on est dans l'eau mais en se tenant à un bord du kayak, on garde sans peine la tête hors de l'eau. Sans un gilet gonflé, on peut facilement remonter dans son kayak et poursuivre sa sortie. Un gilet qui s'est gonflé prends beaucoup de place, et remonter dans un kayak avec n'est pas une chose aisée. De plus, une fois le gilet gonflé, la sortie est finie, rageant si l'on a juste glissé à la mise à l'eau !

Colin Goletto (© Team Goletto)

Prochain volet : le matériel et la pêche



## Une expérience de construction nautique amateur - Volet 1/3

Plongeur, apnéiste, pêcheur sous-marin « depuis toujours », j'ai utilisé pendant de nombreuses années des embarcations pneumatiques très modestes. Le dernier exemplaire, à fond souple qui devait durer jusqu'à la retraite dut, en raison d'avaries successives, être transformé par mes soins en semi-rigide. C'est à partir de ce moment-là que j'ai commencé à m'intéresser aux techniques de construction nautique en contreplaqué stratifié verre/époxy.

Lorsque j'avais mené ce *chantier de transformation en semi-rigide* de mon pneumatique, avant de ré-assembler le flotteur à l'ensemble coque-pont que je venais de fabriquer, il s'est trouvé quelqu'un pour me dire que je n'avais plus qu'à monter un bordé de flanc pour avoir un vrai bateau. Depuis, fort de cette *expérience de construction réussie*, l'idée a fait son chemin. La *légalisation sur la construction amateur permettant désormais d'auto-certifier une construction en catégorie C*, il devenait tentant de *réfléchir à un programme de bateau* qui, tout en restant de taille modeste, offrirait plus de possibilités et de confort qu'un pneumatique de 4,30 mètres sur lequel on prend des coups de soleil et des paquets de mer dès qu'elle se forme un peu sous un vent seulement de force 4.

Je n'arrivais pas à envisager l'idée d'acquérir l'un de ces bateaux à moteur en polyester de moins de 8 mètres, par manque de moyens tout d'abord, mais aussi et surtout parce qu'*aucun ne trouve véritablement grâce à mes yeux sur le marché de la plaisance*, à peut-être une exception près qui n'est pas la moins onéreuse évidemment.

Alors, un jour, on commence par tracer une ligne horizontale et puis, au long de l'apprentissage nécessaire des rudiments de l'architecture navale, muni de compétences préalables en dessin technique, le reste vient. *Rien dans le projet n'a été envisagé au départ* sous l'angle d'une esthétique quelconque mais bien plus au regard de la réglementation, de la fonctionnalité d'un programme, des possibilités offertes par la technique du contreplaqué, des limites de mes compétences et de l'économie. Enfin, je n'ai dessiné que ce que je m'estimais capable de réaliser selon la technique du contreplaqué-stratifié-verre-époxy, préalablement expérimentée.

Après *sept ou huit années d'étude(s) fournissant douze ou treize versions du projet*, je vais consacrer une partie de ma première année de retraite à sa finalisation à travers les dernières réflexions, faisabilité, pré-devis et surtout à la réalisation des plans de fabrication cotés au mm. Cette dernière année m'a permis d'entrer en contact, finalement, avec *l'auteur d'une thèse sur les carènes planantes concaves* (avec essais en bassin de carènes à Southampton) dont j'ai tiré profit, *mettant en évidence pour ces carènes une économie d'énergie de 20% à haute aussi bien qu'à basse vitesse*, ce qui pour moi en rehausse l'intérêt étant donné que *l'objectif n'est pas d'aller le plus vite possible mais de dépasser suffisamment la vitesse de carène* pour pouvoir se déplacer dans un *rapport consommation/temps acceptable*. Il a validé l'adaptation de sa géométrie de carène à mon projet tout en me disant que ça marche aussi avec d'autres longueurs d'arc...

*Ce sera donc une carène dite planante concave en V progressif se terminant à l'arrière par des flaps intégrés réunissant des sortes de patins de carène*. L'étrave se rapproche de la verticale pour augmenter au maximum la longueur de flottaison dont dépend la vitesse de carène ou vitesse limite. Au niveau du plan de flottaison en charge les entrées d'eau ont été travaillées pour rester suffisamment fines afin de rester à l'intérieur du double angle de 19,47° de la vague d'étrave dans le but de ne pas pousser d'eau. Un redan important commence à l'étrave, augmentant rapidement le volume de flottaison pour limiter les risques d'enfournement à la manière d'un scow. Il se poursuit jusqu'à l'arrière avec un angle légèrement négatif pour augmenter la portance et canaliser les flux d'air et d'eau dans un bouchain creux. Deux virures sont prévues sur le fond pour jouer à la fois le rôle de déflecteurs et de renforcement de bordé. Une virure de bouchain extérieur empêchera l'eau de remonter vers le haut du bordé à grande vitesse en même temps qu'elle servira de



protection au port ou ailleurs. Un genre de mouton à cinq pattes, en somme, optimisé par rapport à la notion de marche en avant et pas à celle de manoeuvrabilité comptant sur la motorisation hors-bord (arrêtée à 100 CV) pour compenser cela, au port notamment.

*La coque elle-même doit, par sa longueur, rester en deçà de celle qui impose de payer une taxe de francisation, soit moins de 7 mètres. Ce sera donc 6,99 m. La largeur hors-tout sera limitée au gabarit routier maximum de 2,55 mètres.* Au prix d'une légère inclinaison du bordé de flanc ces dimensions fournissent opportunément des proportions traduisant des coefficients dits de bloc ou prismatiques qui semblent tout à fait favorables même si cela risque d'être responsable d'une légère tendance à rouler à l'arrêt. Voilà pour la taille.

Il fallait qu'il soit *habitable en autonomie relative pour quelques jours pour deux ou trois personnes*. Il devait pouvoir embarquer au moins six personnes pour des sorties à la journée tout en permettant de piloter et naviguer à l'abri du soleil, des embruns et du vent pas toujours très chaud le soir, même l'été en Méditerranée. Un programme de timonier basique, finalement, pour lequel la *réglementation liée à la sécurité* va largement influencer sur le dessin. Présence et dimensions du panneau de pont avant, largeur des passavants, hauteur des surbaux divers, etc. *Une maquette d'étude au 1/10 réalisée assez exactement en terme de répartition des masses a montré un comportement hydrostatique tout à fait cohérent avec les prévisions.*

## Préparation du chantier

Novembre 2018 au 23 janvier 2019



Après avoir rentré la totalité des *soixante panneaux de contreplaqué* nécessaires à la construction, dans un clin d'œil à Magritte, j'avais titré cette photo envoyée à un ami : « Ceci est un bateau ».

01 « Non, m'a-t-il répondu, c'est un défi. »

Cela sonnait comme un avertissement.

## Fabrication du châssis

24 janvier au 7 février 2019

Il faut d'abord *fabriquer un châssis solide* qui va porter la structure principale, quille et couples ainsi que les carlingues avant de pouvoir fixer dessus les éléments de bordé. *La coque sera donc construite à l'envers afin d'être stratifiée à l'extérieur avant enduit et peinture.*



# Construction du bateau

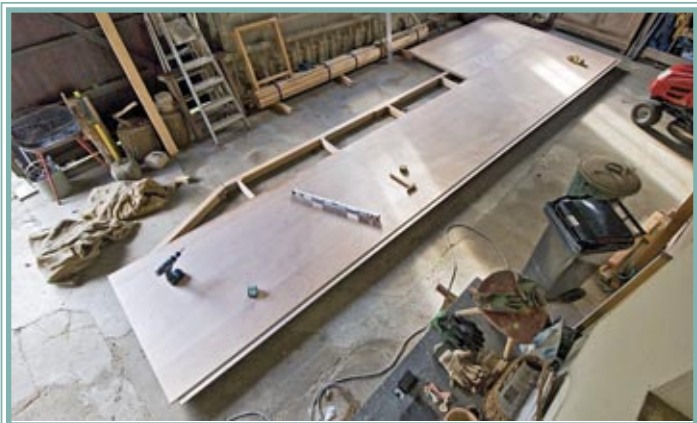
8 février 2019 au 7 juillet 2022

Il n'est bien sûr pas question, ici, d'entrer dans le détail de la fabrication mais seulement de donner un *aperçu des phases principales*.

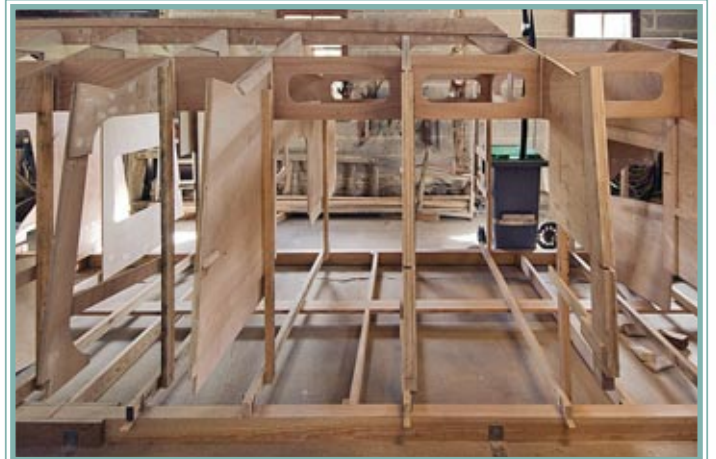
## 1 - Fabrication de la quille/étrave



La première opération va consister à installer un platelage sur le châssis pour supporter la fabrication (à plat) de la quille qui doit être parfaitement rectiligne.



## 2 - Fabrication et mise en place des couples, carlingues et bauquières



À suivre...

Blaise Rembauville



En tant que pêcheur ou plaisancier, nous avons tous entendu parler de l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), mais connaissons-nous vraiment cette institution dont les origines remontent au début du siècle dernier ? Je vous propose d'en apprendre un peu plus sur cet établissement à travers cet article en revenant sur ses missions, son organisation territoriale, l'intérêt de ses travaux scientifiques pour nous plaisanciers ou pêcheurs, et enfin grâce à son PDG, François Houllier, qui a bien voulu nous faire l'amitié de répondre à quelques questions.

### Un peu d'histoire..

Commençons par le commencement, l'Ifremer est administrativement un **Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) sous la tutelle des ministères en charge de la Recherche, de l'Environnement et de la Mer**. Historiquement, il est issu de la fusion le 1<sup>er</sup> décembre 1982, de l'**Institut scientifique et techniques des pêches maritimes (ISTPM)**, et du **Centre national chargé de l'exploitation des océans (CNEOX) « afin d'assurer la cohérence et la pleine efficacité de la recherche marine »**. Sa création officielle est entérinée par un décret du 5 juin 1984.

Le 31 décembre 1918 avait été créé l'**Office scientifique et technique des pêches maritimes (OSPTM)**, devenu par la suite l'ISTPM. L'OSTPM succédait au Service scientifique des pêches maritimes, lui-même successeur du Service technique des pêches maritimes, **créé au moment où la science commençait à s'intéresser aux pêches maritimes**. Ce Service créé par décision impériale de mars 1861, fut en effet organisé afin que l'on tienne **« chaque jour plus grand compte des données scientifiques dans la réglementation de la pêche maritime »**. Parallèlement, le **Centre national pour l'exploitation des océans (CNEOX)** a été créé en 1967 pour remplacer le **Comexo (Comité pour l'exploitation des océans)**, né en 1958 sous le gouvernement de Michel Debré, après l'accession au pouvoir de Charles de Gaulle, d'une **action concertée d'« Exploitation des océans »** dont la politique est alors essentiellement orientée vers l'**acquisition de connaissances et la construction de moyens de travail importants à la mer**.

### Les missions de l'Ifremer aujourd'hui

Aujourd'hui, **l'Ifremer est un institut de recherche intégré en sciences marines** (c'est à dire qu'il agit depuis la recherche scientifique en laboratoire jusqu'à l'application concrète sur le terrain). **Il contribue au système de recherche et d'innovation, au niveau national ainsi qu'europpéen**, par la production de :

- **connaissances fondamentales** qui permet de mieux appréhender les processus qui régissent les écosystèmes et de comprendre les changements qui les affectent ;
- **résultats plus finalisés** en réponse aux questions posées par la société et la puissance publique (politique des pêches, stratégies nationales de biodiversité ou d'adaptation au changement climatique, politiques sanitaires et de santé des animaux), sur la base de ses **capacités d'observation, de surveillance et d'expertise**. L'Ifremer **s'inscrit ainsi dans une logique de valorisation économique** grâce à de **nombreux partenariats** avec le monde industriel ou économique, à la **promotion des innovations** de l'institut et au **transfert de technologies**.

Le schéma suivant résume les **trois grandes finalités de l'institut**.



La recherche en sciences marines se nourrit d'une **technologie de haut niveau dans de nombreux domaines** : interventions sous-marines, systèmes instrumentaux, observatoires (côtiers, hauturiers, de fond de mer), ressources minérales et énergétiques, pêche et aquaculture. Les **développements de connaissances et de systèmes** s'appuient sur des **laboratoires et services** mais également sur des **infrastructures et des moyens d'essais** nécessitant des **investissements récurrents** (bassins d'essais, métrologie, ateliers de montage, plates-formes logicielles).

**L'Ifremer intervient en développant et gérant notamment navires et engins, capteurs et matériaux**. Il contribue significativement au **développement et à l'opération des infrastructures** de recherche marine françaises et européennes. Il est **chargé d'opérer la flotte océanographique française**, composée de quatre navires hauturiers nationaux, dont trois sont possédés par l'Ifremer, et de navires côtiers ou régionaux ainsi que d'engins sous-marins et d'équipements lourds. La qualité de l'équipement scientifique de la flotte repose également sur l'**investissement technologique** réalisé par les chercheurs et ingénieurs de l'institut en lien étroit avec des partenaires industriels. **La flotte est ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique marine** (autres organismes de recherche et universités).



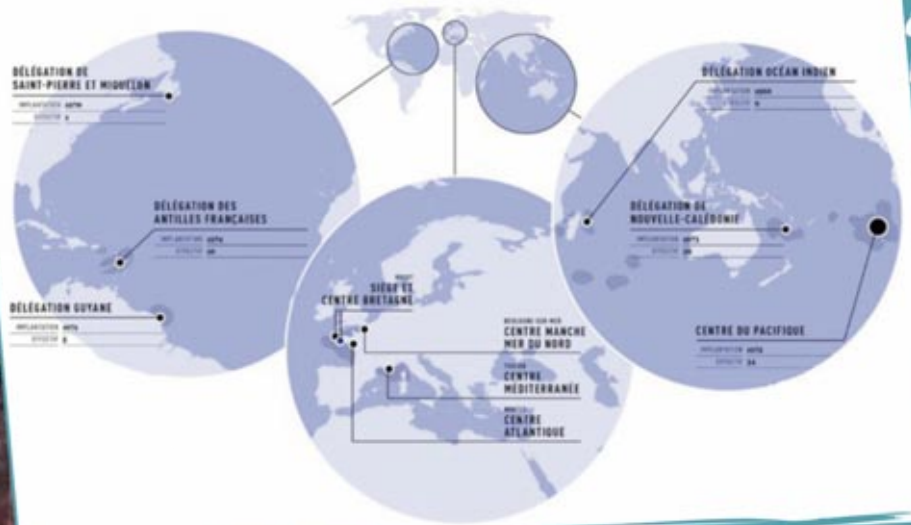
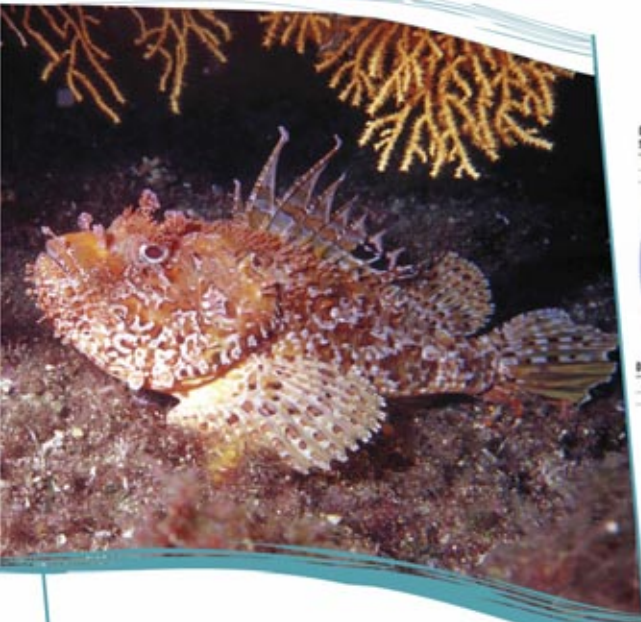


## L'Ifremer en quelques chiffres et cartes

- 5 centres et 19 implantations côtières (dont 5 outre-mer) ;
- 1500 personnes dont 650 ingénieurs et chercheurs ;
- 240 M€ de budget annuel ;
- Plus de 600 articles scientifiques publiés par an ;
- **Opérateur de la flotte océanique française**, forte de 10 navires (dont 9 Ifremer), complétés par 7 navires de station du CNRS, 1 sous-marin habité, 2 engins télé-opérés et 3 robots sous-marins autonomes avec une capacité d'observation et d'intervention jusqu'à 6000 mètres de profondeur.
- **Au Sud** (dans l'hexagone et les départements d'outre-mer), l'Ifremer c'est :
  - 350 personnes (dont 45% de femmes, 220 salariés, 30 collaborateurs outre-mer) **sur 8 sites** (La Seyne/mer, Bastia, Sète, Palavas, Montpellier, La Réunion, la Guyane française et la Martinique),
  - à Toulon, la **plus grande infrastructure portuaire scientifique d'Europe** et le **Centre européen de technologies sous-marines**,
  - en Occitanie, la **plus grosse Unité mixte de recherche de France en écologie marine (Marbec)**, commune avec le CNRS, l'IRD et l'université de Montpellier.



Paul Luu



## SHOM

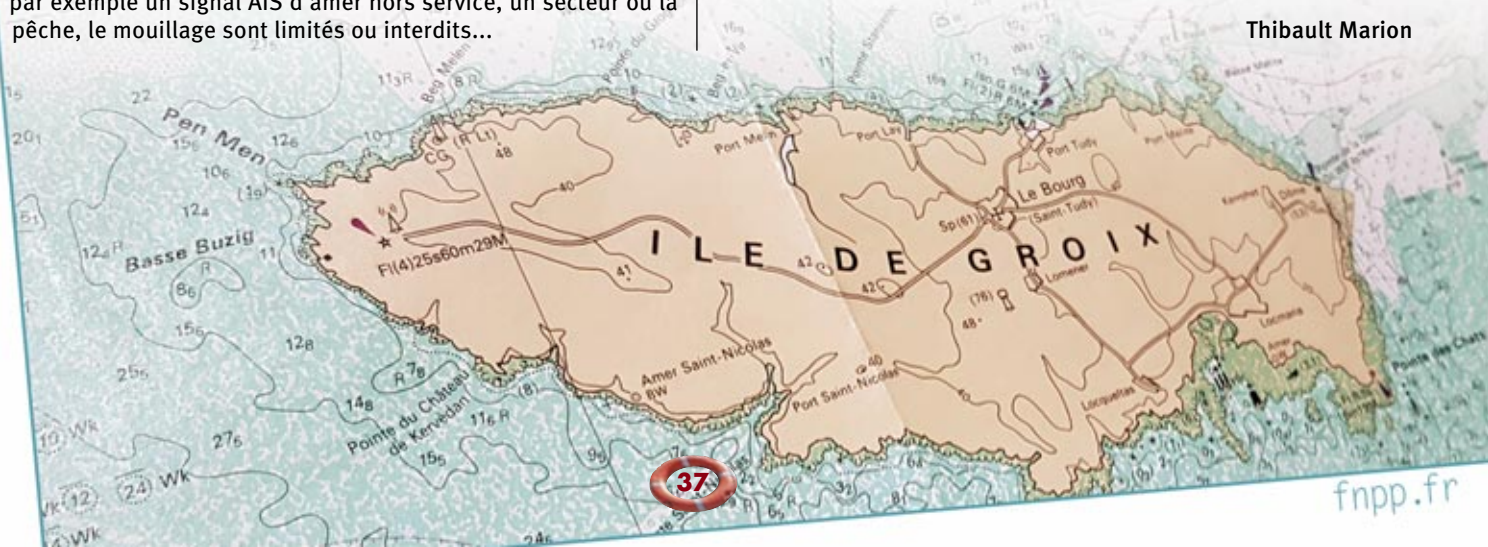
## Cartes marines Avinav et Avurnav

Vérifier les conditions météorologiques avant d'appareiller est un réflexe pour beaucoup d'entre nous qui n'oublions pas que la mer peut également être dangereuse si la bouée de chenal, que l'on a l'habitude de virer à quelques brasses, a chassé de sa position au dernier coup de vent et provoque un échouement...

Pour cela, les **préfectures maritimes éditent et diffusent** (en VHF par les sémaphores des secteurs concernés ou affichés dans les capitaineries) des **Avurnav (Avis urgents aux navigateurs)**. Il s'agit de **modifications récentes sur l'eau ou à terre qui remettent en cause la sécurité de la navigation**. Cela peut être dû à des **facteurs accidentels** (modification ou disparition d'un amer, d'une bouée, échouement d'un navire...) **ou programmés** (exercices militaires, travaux sous-marins...). D'autres avis sont également édités lorsqu'il n'y a **pas de caractère urgent**, les **Avinav (Avis aux navigateurs)**, on y retrouve par exemple un signal AIS d'amer hors service, un secteur où la pêche, le mouillage sont limités ou interdits...

Toutes ces informations sont **disponibles gratuitement sur le site des préfectures maritimes** (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/> pour celle de l'Atlantique par exemple). Enfin, **avant de prendre la mer, vérifiez si la zone** où vous comptez naviguer ne comporte pas d'élément nouveau en **consultant le site internet du Shom** (<https://www.shom.fr/>) et en sélectionnant la carte désirée. Les **GAN (Groupe d'avis aux navigateurs)** hebdomadaires y sont **disponibles et regroupent toutes les corrections** à apporter à vos cartes et ouvrages nautiques.

Thibault Marion





Les Anisakis sont au Havre, je les ai vus !  
Et en grand nombre dans un bar !

Les **traditions alimentaires venues du Japon ou d'îles exotiques** font le délice de nos tables au retour de la pêche : sushi, tartares de maquereau, carpaccio de bar, fafaru tahitien, sashimis de dorade, carpaccio de Saint-Jacques et autres poissons marinés. La **chair de poisson crue** est **pauvre en gras** et de plus **contient des acides gras oméga-3** qui contribueraient à la santé de notre cœur. Encouragé par la jeune génération, je suis devenu un adepte de cette cuisine ! Mais quelle ne fut pas ma **surprise en levant les filets** du beau bar que j'avais pris devant la plage du Havre hier ? Ses **flancs étaient grêlés, infestés, par des petites taches brunes**. En y regardant de plus près, et après une petite dissection soigneuse de chacune de ces tâches, voici ce que l'on trouve : **des vers qui rampent lentement**, des **parasites enroulés sur eux-mêmes du beau nom d'Anisakis** !

Vous connaissez sûrement cet « Alien » vous les pêcheurs expérimentés de l'APPLH, pour moi, c'était la première fois que je faisais cette découverte sur une de mes prises au Havre. Ce **nématode, véritable ascaris du poisson** est retrouvé dans la chair du poisson, ceci même si le poisson a été **vidé immédiatement après capture**. Cette **parasitose est transmissible à l'Homme** où le cycle de ce parasite est une impasse, mais elle **entraîne des troubles digestifs fréquents parfois aigus rarement graves**. Le plus souvent, cela **ressemble à une bonne intoxication alimentaire**. Des **réactions allergiques graves** ont été rapportées. **L'Anisakiase existe et ne doit pas être négligée ou oubliée**. Elle n'est pas réservée aux japonais ou scandinaves. **Pas de panique**, ne jetez pas vos pêches, **il suffit de faire cuire le poisson pour que la bête soit détruite**, et pour les adeptes de poisson cru, le poisson **doit être déposé au moins sept jours au congélateur\*\*\***. La saumure, la marinade, le fumage ne détruit pas le parasite.

N'oubliez pas ce complément de recette, **congelez ou cuisez** !  
À vos fourneaux, bon appétit !

Nicolas de Fourmestraux



## PÊCHE EXOTIQUE

## Un paradis de la pêche exotique

Douze membres de l'APPLH Le Havre récidivent pour un court séjour de pêche exotique à partir de l'île d'Acunda dans l'archipel des Bijagos, Guinée Bissau. Voyage fatigant, accueil très agréable sur une petite île éloignée de la civilisation trépidante. Eau à 24 degrés avec un fond de l'air un peu frais le soir mais un ciel merveilleux oublié depuis longtemps dans nos cités. Et quels spots de pêche !

De nouveau branchés sur un voyage exotique, douze membres de l'APPLH Le Havre repartent en Afrique fin janvier. Ils étaient en manque de barracudas, de beaux otolithes, de lichés, de cobias, de diabars, de carpes rouges et de carangues. Le voyage **demande une bonne forme** : départ à minuit pour certains pour arriver à 19 h 30, de Paris Orly à Lisbonne puis Bissau, une excursion sur route africaine avant d'embarquer sur la plage pour deux heures trente de navigation rapide et rejoindre Acunda. Nous découvrons à la nuit **l'île d'origine volcanique**, partiellement entourée d'une mangrove.

L'**accueil chaleureux** fait oublier la durée du voyage. **Le lieu enchante** avec un bel espace ouvert sur la plage, une belle table et des bungalows confortables pour s'installer. Le cuisinier, spécialiste des poissons, ravit l'assistance. Repus et ivres de fatigue, nous regardons le ciel se dévoiler dans la nuit, la Voie Lactée et des milliers d'étoiles. Nous sommes à la pointe ouest de l'Archipel ; l'éclairage reste discret. Le coq réveille très tôt le lendemain. Petit déjeuner superbe et solide et le groupe se sépare, **trois pêcheurs par bateau**. Nous explorerons les **différents sites autour de l'île au cours des cinq journées dans un rayon de 20 à 25 milles nautiques**. L'électronique et la motorisation de chaque bateau facilitent la sortie avec toutes les **techniques de la pêche exotique bien maîtrisées par l'équipage**. Les fonds ne dépassent pas 25 mètres, « la 17, la fosse, les cheminées » sauf sur le site du « canal » où il atteint 41 mètres. **Les barracudas se prennent avec des câbles en acier** sinon... les otolithes ne repartent que si l'on perce la vessie natatoire ; les lichés et les cobias tirent beaucoup, les carangues et les carpes rouges aussi.

La visite du village voisin sur **l'île de Unhocomo Iziu** nous fait rencontrer les habitants. **Belle rencontre avec les élèves de l'école et l'instituteur**. Les soirées conviviales passent vite. Et c'est déjà le dernier jour. Gros remerciements à toute l'équipe, les guides de pêche et équipiers de chaque bateau, le personnel d'entretien, le super cuisinier et sa brigade. Le retour dure près de vingt-neuf heures du fait d'un décalage du deuxième vol de Lisbonne à Orly.





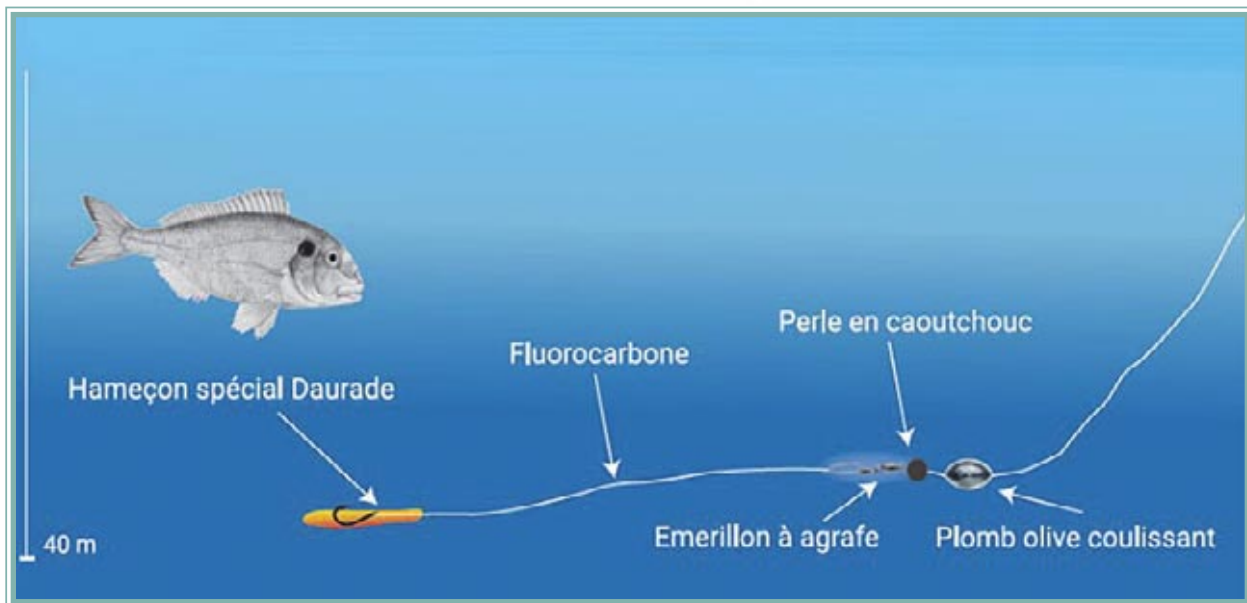
## La pêche à la daurade dans le canal de Martigues

De la mi-mars jusqu'à la fin novembre, les daurades royales, « ces belles aux sourcils d'or », seront dans le canal de Martigues et dans l'étang de Berre où elles vont attirer, comme toujours, de nombreux pêcheurs martégaux, mais également ceux de la région.

(Différence entre daurade et dorade : cette orthographe particulière est une exception française, dans tous les autres pays, on parle de dorade).



### Exemple de montage coulissant pour pêcher la daurade.



Malgré sa réputation de **poisson méfiant et ardu à pêcher**, la daurade est **l'un des poissons les plus recherchés par les pêcheurs de France et d'Europe**.

**Poisson typique** de la mer Méditerranée et de l'océan Atlantique oriental, la daurade royale **peut vivre entre 5 et 150 mètres de profondeur en hiver**, et **peut atteindre 8 kg** pour les plus gros spécimens. **D'abord mâle**, elle atteint sa maturité sexuelle entre 1 et 2 ans (taille de 20 à 30 cm), puis elle devient **femelle vers 3 ans** (soit à une taille d'environ 30 à 40 cm), pour une **espérance de vie de 11 ans**. Ces dernières ne restent pas pour la plupart toute l'année dans l'étang. En effet, elles **ne supportent pas les rigueurs de l'hiver**. L'eau peu profonde devenant plus froide que celle de la méditerranée, elles **migrent par le canal de Martigues** qui relie l'**étang de Berre** à la mer.

La daurade est un **poisson capable de tolérer de grandes variations de salinité**. C'est pourquoi on la retrouve en mer comme dans les canaux ou dans les étangs.

Affamée par cette **période de jeûne en eau profonde**, elle revient à terre pour se nourrir de vers, de moules, d'oursins, de crabes et d'huîtres, à la **grande joie des pêcheurs** qui attendent son retour avec impatience.

Il est à noter que l'**étang de Berre** est **plus propre** depuis que EDF a réduit les rejets de limon, d'eau douce et que les stations d'épuration sont de plus en plus présentes. **L'étang redevient salé** et **les moules et les mollusques reviennent en**

**force**, ce qui laisse augurer **l'augmentation des daurades** à condition de **respecter les règles de protection édictées**.

Il est d'ailleurs constaté que de **nombreuses petites daurades** (appelées « blanquettes » en Provence) **y grandissent**. Elles peuvent à certains endroits être pêchées du bord de l'étang, pas très grosses mais nombreuses.

### Attention à la réglementation

**Mais attention, la pêche dans le canal de Martigues et dans l'étang de Berre est désormais réglementée**. Depuis le mois de juillet, la nouvelle réglementation du grand port maritime de Marseille est entrée en vigueur. Elle a été **présentée à la presse ainsi qu'aux autorités maritimes**.

Et parmi les annonces, la pêche est **interdite dans certains secteurs**, des **restrictions** sont imposées sur le **nombre de prises**, mais aussi sur les **dates et horaires à respecter**, la **taille minimale** des poissons pêchés et **certaines obligations** devront être respectées comme par exemple couper la queue de chaque poisson pêché.

**Alors, renseignez-vous avant de pêcher dans l'étang de Berre ou dans le canal de Martigues.**

Bonne chance pour vos futures pêches.

Patrick ROPA

Association de pêche et loisirs de Port Terra, Martigues (13)



Dans notre précédent numéro, tu as commencé à découvrir et identifier les oiseaux marins les plus présents sur nos côtes. Continuons ensemble la visite du littoral et allons à la rencontre de spécimens un peu moins communs...

### Fiche jeunesse

Parmi les espèces d'oiseaux marins, il en existe qui vivent en pleine mer la majeure partie de leur temps. Ils ne reviennent sur la terre que pour se reproduire.



Ci-dessus : Pingouin torda

### Le pingouin

Historiquement, il y avait une espèce appelée **grand pingouin** et un petit pingouin, la première est éteinte depuis quelques décennies. Il ne reste que le **petit pingouin**, appelé **pingouin torda**, qui vit exclusivement dans l'**hémisphère nord**. Il n'est pas très grand et a un plumage noir avec un ventre blanc. Son **bec** possède une **ligne verticale blanche**, assez caractéristique. Il **vit en colonie** et migre vers les îles britanniques et les côtes bretonnes pour la reproduction au printemps. On peut le retrouver également en Méditerranée. Il se nourrit de petits poissons qu'il pêche en mer Arctique. **Souvent, on confond les pingouins avec les manchots**. Ces derniers ne peuvent pas voler et vivent dans l'hémisphère sud.

Puffin/petrel



### Le puffin/petrel

Les puffins et pétrels (noms donnés à des oiseaux de la même famille) sont des **oiseaux migrants** qui ne viennent **à terre**, généralement sur des îlots, **que pour se reproduire**. Ils ont des ailes petites et longues, pratiques pour parcourir de grandes distances en mer. Ils sont généralement noirs sur le dessus et plus clairs sur la face ventrale. Ils sont assez reconnaissables grâce à leur **bec cornu au bout et long**.

### Le macareux

Très facilement reconnaissable grâce à son **bec en triangle, aplati sur les côtés**, il existe **plusieurs espèces de macareux**. Le **plus connu est le macareux moine** dont le bec très coloré (rouge et bleu) est **facilement identifiable**. Cet oiseau migre aussi et revient pour la **reproduction à terre**. Il creuse des trous pour élever ses petits, en colonies.



Ci-contre : macareux





Ci-dessus : colonie de fous de bassan

### Le fou de bassan

Cet oiseau marin est **très grand**, il atteint **presque 2 mètres d'envergure et pèse 3 kilos**. Il est **excellent en plongée** et peut atteindre 70 km/h en atteignant l'eau, et aller jusqu'à 10 mètres de profondeur pour récupérer ses proies, généralement des petits poissons. Son **plumage blanc et jaune pastel sur la tête**, et des **yeux bleu électrique** le caractérisent.

L'unique colonie de fous de bassan existant en France venait depuis de nombreuses années se reproduire dans l'archipel des Sept îles au large de Perros-Guirec (22). Cette colonie a hélas été **détruite à 90 % par la grippe aviaire en 2022** !

### Zoom sur l'albatros !

Il ne vit pas sur nos côtes mais **principalement dans l'hémisphère sud**, **l'albatros hurleur est le plus grand oiseau marin**, avec une **envergure de 3,50 m** et un poids d'une dizaine de kilos ! Tu le connais déjà si tu as vu le dessin animé **« Bernard et Bianca »**, dans lequel on conte les aventures de Orville, l'albatros. Certes, il est un peu pataud sur terre, il a du mal à prendre son envol et rate souvent son décollage... mais il est **si majestueux quand il survole les mers** !



Léa Costalès

#### Ressources :

- <https://www.oiseaux.net/oiseaux/pingouin.torda.html>
- <https://parc-marin-golfe-lion.fr/editorial/le-pingouin-torda>
- <https://www.oiseaux.net/oiseaux/macareux.moine.html>
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/macareux-moine>
- <https://www.oiseaux.net/oiseaux/puffin.des.anglais.html>
- <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/puffin-de-mediterranee>
- <https://ebird.org/species/grapet>
- <https://doris.ffessm.fr/Especes/Morus-bassanus-Fou-de-Bassan-1209>
- <https://www.nausicaa.fr/article/pingouin-et-manchot-quelles-differences/>



# LA CRÉPIDULE COMMUNE

## *Crepidula fornicata*

(Linné, 1758)

Nom scientifique : *Crepidula fornicata*. Du latin [crepido] pour piédestal et [fornix] pour voûte, la crépidule commune, aussi dénommée pantoufle de mer, tire l'origine de son nom par la forme de sa coquille faisant penser à une petite sandale voûtée. Avez-vous déjà croisé cet étrange coquillage lors de vos promenades sur la plage ?

Embranchement : Mollusques

Classe : Gastéropodes

Ordre : Littorinimorphes

Famille : Calyptraeidae

Genre : *Crepidula*

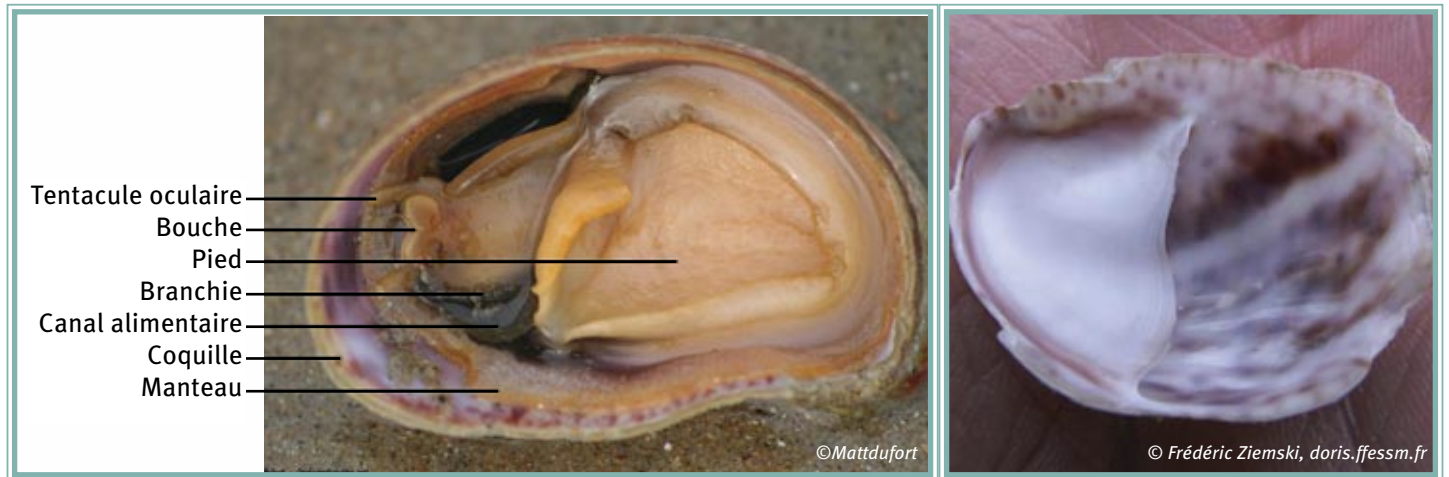
Espèce : *Crepidula fornicata*

Autres appellations françaises : pantoufle de mer, berlingot de mer

© Stéphane Maurier,  
doris.ffesm.fr

### Description

*Crepidula fornicata* est un gastéropode prosobranch possédant une **coquille ovale** et légèrement spiralée. **Pouvant atteindre 5 cm de long pour 2 cm de haut chez l'adulte**, ses couleurs alternent entre le blanc et le jaune clair avec des motifs marbrés sans forme particulière allant du rose/brun violacé au rougeâtre. **En retournant un individu vivant**, on découvre le **pied musculueux sans opercule** et une **tête aplatie équipée de deux tentacules oculaires**. Dans la **coquille vide**, on peut voir toute la **paroi de couleur pourpre** tandis que la **cloison calcaire appelée voûte est blanche**.



### Distribution géographique, habitat et mode de vie

Originaire d'Amérique (sur les côtes de l'Océan Atlantique Ouest), la crépidule commune a été **introduite à travers l'ostréiculture** (avec l'importation d'huîtres) vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe et vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle en France. En 30 ans, elle est **qualifiée d'espèce invasive** sur les côtes françaises, principalement sur le littoral breton mais également dans d'autres pays d'Europe. Ce gastéropode **vit dans des zones abritées par les vagues** comme les baies, les estuaires. Celui-ci **se fixe à des substrats solides** (roche, autre mollusque/crépidule, etc.) à l'aide de son pied formant une **sorte de ventouse**. Il est possible de rencontrer la crépidule commune à des profondeurs allant jusqu'à 100 m. En effet, elle tolère de forts écarts de température et de salinité.

Pour se nourrir, cette espèce produit un **film muqueux collant** (ressemblant à de la bave) pendant quelques instants puis le récupère chargé en particules nutritives. Ce film est régulièrement ramené à la bouche. *Crepidula fornicata* ne possède pas de prédateurs connus.

**Le saviez-vous ?** La crépidule commune **vit en colonie**, constituant des **chaînes de deux à douze individus**, empilés et collés par leur pied. Les plus grands individus, et donc les plus âgés qui se trouvent à la base, sont les femelles. À l'inverse, les plus petits et donc les plus jeunes, positionnés au sommet, sont les mâles. Le premier individu adhère toujours à un substrat dur.

Ci-dessous : crépidules sur roche, <https://www.fruitsdelamer.com> (à gauche), chaîne de crépidules, ©Christian Scoupe (à droite)







www.ifremer.fr

## Reproduction et croissance

Les crépidules sont **hermaphrodites protandres**, c'est-à-dire qu'elles **naissent mâles puis deviennent femelles**. Lorsqu'une femelle dans la pile meurt, le mâle le plus gros devient alors une femelle. La femelle **peut pondre de dix à vingt mille œufs**, généralement **deux fois par an**. Après éclosion, la vie larvaire planctonique (qui nage) dure environ un mois pendant lequel la larve recherche un substrat dur pour se fixer. La crépidule commune **peut vivre jusqu'à dix ans**.

## Utile ou nuisible ?

Espèce ingénieuse, *Crepidula fornicata* « agit sur l'environnement en influençant directement ou indirectement la disponibilité des ressources et/ou capable de modifier, maintenir ou créer des habitats pour la communauté ». En effet, sa filtration non sélective et sa production de fèces (excréments) donnent lieu à du sédiment fin. De plus, la structure tridimensionnelle complexe des bancs de crépidules modifie l'hydrodynamisme des fonds créant un substrat dur. Néanmoins, la crépidule commune **reste une espèce invasive**. C'est dans le littoral de l'ex Basse-Normandie et de Bretagne que l'on observe les plus fortes concentrations. Celles-ci sont aperçues là où le substrat est propice à la fixation et également dans les zones à faible hydrodynamisme, la biomasse des crépidules pouvant alors atteindre les 10 kg/m<sup>2</sup> (photo ci-contre). Cette **dispersion importante** est notamment **due à la vie planctonique des larves** mais également aux **activités de pêche** (rejet des individus sur le chemin du retour lors des opérations de tri, création de supports pour les nouvelles recrues, entraînement des chaînes de crépidules sur le fond, etc.).



© Vincent Maran

En outre, cette espèce entre **en compétition (spatiale et alimentaire) avec d'autres espèces d'intérêt commercial** comme la coquille Saint-Jacques ou l'huître, un véritable fléau pour les conchyliculteurs et pêcheurs. Celle-ci nuit également à ces activités par le colmatage des engins rallongeant les opérations de tri et par le nettoyage obligatoire des coquillages avant la vente. Tout ceci demande alors des **coûts d'exploitation plus importants**.

## Quelles solutions ?

Suite à la prise de conscience des problèmes que pose l'invasion de la crépidule commune, de **nombreux moyens de lutte** ont été testés :

- immersion par grande profondeur ;
- broyage *in situ* ;
- stockage à terre ;
- ébullition ;
- crémation ;
- enfouissement ;
- bains en saumures ;
- stockage en fosse ;
- épandage à marée basse ;
- étouffement *in situ* ;
- traitement à bord ;
- traitement chimique ;

Ces **techniques étant souvent coûteuses** et réalisables sur des quantités limitées, **aucune ne s'est révélée réellement satisfaisante**. C'est pourquoi **d'autres solutions ont vu le jour**, cette fois afin de valoriser *Crepidula fornicata* :

- comme **amendement agricole** (amendement calcaire) ;
- comme **composant structurant** dans des bétons destinés au milieu marin ;
- **en utilisant la chair** dans l'alimentation (animale et humaine (en développement)).

**Cependant, interdire le rejet des crépidules en mer durant les opérations de pêche permettrait de contenir la prolifération, tout comme prioriser sa récolte dans les endroits nouvellement colonisés afin de limiter la modification des fonds.**

Camille Domingo

### Références

- <https://archimer.ifremer.fr/doc/00368/47920/47949.pdf>
- <https://archimer.ifremer.fr/doc/00014/12553/9419.pdf>
- <http://doris.ffessm.fr/Especies/Crepidula-fornicata-Crepidule-1376>
- <https://www.marinespecies.org/>



# VOS BELLES PRISES

Nous publions les photos de vos prises ; n'hésitez pas à envoyer vos clichés à la rédaction (poissons ou crustacés de belles tailles, spécimens insolites, ...).

**N'oubliez pas de porter un gilet de sécurité à bord !**



Bar de 5 kg pêché par Benoît Devain à Saint-Martin-de-Bréhal (50).

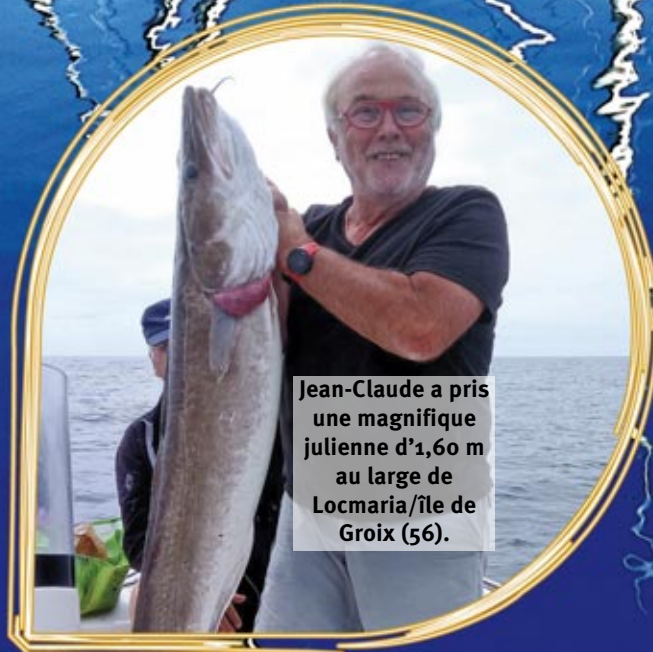
**Attention !  
Portez tous votre gilet de sécurité !**



Prise de jolis bars : lorsque Malika Faille se met à la pêche du bord, elle réussit ! Les sternes Berck-s/Mer (62).



Énorme denti de 14 kg pêché à Palavas-les Flots par Régine (34).



Jean-Claude a pris une magnifique julienne d'1,60 m au large de Locmaria/île de Groix (56).



Une sériole prise par Julien au large de Talmont-Saint-Hilaire, très rare pour le secteur (85).

**RESPECTONS LES TAILLES**

Projet financé par le "Fondif". Attention, certaines réglementations locales peuvent être différentes, le responsable ici est AF Pêcheurs Bénévoles du Québec (www.afpecheurs.com). Cette réglementation est valable pour le littoral breton, le littoral de la Manche et le littoral de la Mer du Nord. Rédigé avec le soutien de la Fédération des Industries Nautiques (FIN). \* Toutes les mesures sont en cm.

0	5	10	15	20	25	30	35	40	42	
	Sardine	Anchois	Chinchard / Rouget	Limande / Magasane / Plat	Donzais / Sole	Bar / Limande sole	Barbone / Bar mouche / Lieu jaune / C. Olype / Turbot	Lieu noir	Merlu	Bar / Cabillaud

www.fnppsf.fr





## Création de la confédération Mer et Liberté

La confédération Mer et Liberté vient d'être créée, elle est composée de toutes les fédérations de pêche en mer. Elle entend également s'ouvrir aux fédérations de plaisanciers. Les fédérations représentées :

- Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) ;
- Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) ;
- Fédération française des pêches sportives (FFPS) ;
- Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) ;
- Fédération Française de pêche sportive en apnée (FFPSA) ;
- Collectif des opérateurs et marins professionnels azuréen (COMPA).

## Journées nationales des sauveteurs en mer

Rendez-vous du 24 au 25 juin 2023 en France métropolitaine et en outre-mer. Venez dans l'une de nos stations ou l'un de nos centres de formation et d'intervention, partout en France, pour rencontrer nos bénévoles lors des portes ouvertes.

**- Dernière minute - Dernière minute - Dernière minute -**

## IMPORTANT : message aux adhérents FCSMP/FNPP

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore renouvelée, nous vous rappelons que votre licence de plongeur sous-marin est venue à échéance le 31 décembre 2022. Un rappel : pour pratiquer la plongée sous-marine en apnée, vous devez avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant la pratique de la pêche sous-marine de loisir.

La FNPP/FCSMPassion vous permet au travers de sa licence, pour un moindre coût, de bénéficier d'une assurance à la Maif couvrant ce risque et d'un abonnement à la revue Pêche Plaisance. Si ce n'est pas encore fait et pour la renouveler, connectez-vous sur votre compte avec le lien ci-dessous : <https://www.fcsmpassion.com/mon-compte/>

## Déclarations du secrétaire d'État chargé de la Mer : étonnement des plaisanciers

La France dispose du deuxième domaine maritime mondial, avec plus de 10 millions de km<sup>2</sup>. Dans le but de protéger la biodiversité marine, notre pays a fait le choix de créer et de gérer des aires marines protégées dans toutes ses eaux, autant d'espaces, caractérisés par leur grande diversité, qui favorisent la gestion durable des activités marines. Plus de 33 % des eaux françaises sont déjà couvertes par au moins une aire marine protégée.

Le 21 février 2023, la Commission européenne s'est fixé le but d'interdire progressivement l'utilisation du chalutage de fond (chaluts, dragues...) dans les aires marines protégées d'ici à 2030.

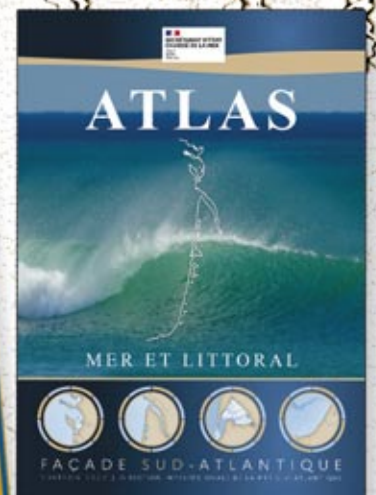
Nous apprenons avec étonnement les dernières déclarations au Sénat de notre secrétaire d'État chargé de la Mer, monsieur Hervé Berville :

**« Je le dis très clairement, la France - le gouvernement - est totalement opposée à la mise en œuvre de l'interdiction des engins de fond dans les aires marines protégées. Totalement, clairement et fermement. »**

Rappelons que ce type de matériels est en contact avec le fond, il le racle, avec son bourelet muni de chaînes et évidemment il perturbe ces fonds et tous les organismes qui y vivent et est reconnu comme un engin de pêche très peu sélectif même si les techniques permettent d'année en année de l'améliorer. 85 % des bateaux chalutiers français sont équipés de chaluts de fond et cette technique est également plus gourmande en carburant.

Nous serons très attentifs aux conséquences de ces déclarations alors que les aires marines protégées sont reconnues comme un des moyens les plus efficaces pour restaurer les capacités de l'océan à lutter contre le réchauffement climatique et le déclin des espèces marines donc aussi le maintien des activités de pêche.

Éditions Vagnon



**Atlas de la Mer et du Littoral Sud-Atlantique, édition 2022**

Téléchargement de l'Atlas : [https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas\\_mer\\_littoral\\_sa\\_2022\\_vf\\_cleob8b4f.pdf](https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_mer_littoral_sa_2022_vf_cleob8b4f.pdf)



### Le Club de pêche en mer de Bourgenay organise la 4<sup>e</sup> édition du challenge

Atlantic Tagging Bluefin Tuna les 08, 09 et 10 septembre 2023.

Ce challenge très sympathique consiste à **prendre des thons rouges** dans les meilleures conditions possibles pour **poser un tag numéroté** et à **relâcher le poisson** (tag and release). Le **tagging des thons rouges** est **sous contrôle de la Fédération de pêche sportive de Monaco et de l'ICCAT**. Ce challenge est l'occasion de vivre un grand moment de partage de pêche aux gros. Le vendredi 8 septembre au soir, nous réceptionnons les équipes pour un briefing technique avec un volet : la **pêche en « No-kill »** des thons. Nous vous indiquerons les secteurs afin de favoriser le nombre de prises. Le samedi toute la journée, les équipes sont à l'œuvre et le soir repas, boissons et surtout **rencontre avec les équipes pour formations et démonstrations**. Nous aurons normalement la présence du **champion Cyril Zubillaga**. Le dimanche, **retour à la pêche**. à 17 h, fin de challenge, résultats et distribution des lots d'exception. Repas et verre de l'amitié en musique dans une bonne ambiance. Contacts inscriptions : [pecheurs.mer.bourgenay@gmail.com](mailto:pecheurs.mer.bourgenay@gmail.com) ou **06.23.57.58.00**.  
Merci à : Comptoir de la mer - Ultimate Fishing - PEN - Rapala - DPSG - Navicom - Garmin - Maxel - Pacific Pêche - Sunset - VMC - FNPP.

Le bureau CPMB

## APLAV BOUIN (85)

La **pêche de loisir** dans notre région (Noirmoutier, baie de Bourgneuf) se pratique **surtout pour les coquillages** : les huîtres, les bigorneaux, les coques et les palourdes, mais en cette période hivernale, ils **n'ont pas la qualité espérée**. **Les pétoncles sont au rendez-vous**, tant en nombre qu'en taille. Espérons que les étrilles et autres crustacés seront bientôt là pour notre pêche de loisir. L'association, pour la saison estivale, a programmé **quatorze sorties de pêche-découverte**, à destination des écoliers, des personnes cherchant à s'initier à la pêche de loisir en apprenant les bonnes pratiques, la réglementation et la vie de l'estran. Ces rendez-vous s'étaleront **de la fin juin au début septembre**. Et actuellement, nous préparons notre **assemblée générale** qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à Challans, capitale du Marais Breton, à partir de 9h45. Nous espérons être aussi nombreux qu'habituellement ; n'hésitez pas à venir assister à cette assemblée.

Jean-Yves Crochet  
président APLAV

## (56) LA TRINITÉ-S/MER

**Statutairement, les mouillages sont sous la responsabilité de chaque adhérent, titulaire d'une bouée numérotée.** Pour des raisons pratiques, l'association Les Amis du Passage fait appel à une **société spécialisée dans les travaux portuaires**, équipée d'un matériel inenvisageable pour une association. Comme l'an dernier, c'est la société Ismer qui a été la mieux disante. Préalablement à l'intervention de la société de nettoyage marin, fin janvier, un atelier collage a permis de **remettre les étiquettes nominatives** sur les bouées défaillantes. Les nettoyeurs sont arrivés sur site le matin du 6 février avec une barge légère et ont traité une quinzaine de bouées. Ils sont intervenus mercredi 8 et jeudi 9 février sur « Cuhan Sud et Cuhan Nord » et devaient commencer « Pierre Jaune » et « Le Latz » selon l'avancement. La semaine suivante, pas de travaux. La semaine 8 est dévolue au **contrôle** de « Pierre Jaune », « Le Latz », « Le Luffang », « Kerléarec » à la suite du travail effectué semaine 6. Le **remplacement des bouées crevées, les déplacements** et la **remise en service** des blocs orphelins se feront semaine 8 (suivant météo) avec une grosse unité. Un point d'avancement a été opéré le jeudi soir 9 février. La société déplace une grosse barge sur le plan d'eau. Son travail consiste à **sortir de l'eau toute la ligne de mouillage pour un nettoyage sous pression et un contrôle des attaches** (manilles, émerillons...). Un plongeur prend les cotes des anneaux de 2 blocs

### Entretien annuel des mouillages

échantillons par zone afin d'**évaluer le taux de corrosion** sur chacune des zones. Cette opération suppose que tous les bateaux de la zone concernée aient été évacués préalablement. Il est impératif que rien ne vienne entraver les manœuvres. **Cette opération impose qu'aucune embarcation ne reste dans la zone de travail de la barge**. Si un navire n'a pas été déplacé au préalable, le mouillage ne pourra être ni vérifié ni nettoyé et perturbera les manœuvres de la barge. Le **titulaire du mouillage** sera tenu comme **seul responsable en cas de sinistre pendant l'opération** ou au moindre problème rencontré ultérieurement sur le mouillage. La **zone de Grazu** n'est pas nettoyée par la barge. Les pratiquants de cette zone accessible à marée basse de grandes marées, sous la conduite de Marcelin Le Goff, ont **vérifié la qualité des émerillons et manilles, nettoyé les bouts des corps-morts et installé les étiquettes** sur les bouées. Après cette opération annuelle de vérification des mouillages, l'association interviendra pour des **travaux de maintenance de la Cabane**, qui est soumise à la montée des eaux lors des grandes marées. Et au beau temps, l'association organisera sa traditionnelle réunion festive sur le terre-plein aux abords de la Cabane le long de la rivière, siège de l'association Les Amis du Passage.

Les Amis du passage (56)

Vue de la zone de Grazu



# Manifestations

## APPR LORIENT (56)

### Hûtres, saumon et... rock'n roll

La saison n'étant pas propice à la pêche et aux sorties en mer, l'APPRL a organisé sa première rencontre de l'année, samedi 7 janvier. Le but de ces rencontres est de **faire connaître l'association au travers de son école de pêche, de son club photo et de ses autres activités.** Elles sont le point de **rencontre des adhérents** qui se

retrouvent dans une ambiance de convivialité et d'amitié. La logistique était assurée par Alain, assisté de Guy pour l'organisation, et de Jean-Alain pour la partie gastronomie. À cette occasion nous remercions très sincèrement tous les membres et leurs conjoints pour le « coup de main » indispensable à cette soirée. Les reines et les rois de l'année ont été couronnées au cours de cette soirée. Les **Sixties** (orchestre de l'APPRL) ont assuré la soirée en mêlant les **chants marins** aux diverses danses tant convoitées par l'assistance. Le ton donné, la soirée s'est achevée sur une série de rock'n roll qui a donné satisfaction à tout le public.

Yannick Groix  
communication



## LE CROISIC (44)

### Fête nautique les 3 et 4 juin 2023

Le club de Croisière Croisicais organise un week-end festif sur le port du Croisic. Ce week-end est composé de trois temps forts :

- Le **4<sup>e</sup> trophée national de godille** sur le port le samedi après-midi ;
- Le **2<sup>e</sup> concours « No-kill » Open Bar** du Croisic le samedi toute la journée ;
- des **puces nautiques** le dimanche matin le long de l'ancienne criée avec un apéro concert.

Le samedi soir, un repas et une soirée dansante salle Jeanne d'Arc viendra rythmer l'ensemble. Avec une flotte composée de trois canots **San Youen, Yak Bihen** et un nouveau **Vag Bihen** le CCC propose une **activité godille sur trois axes** :

- ses **séances d'initiation et de perfectionnement** auprès des personnes

qui souhaitent découvrir cette activité ou bien celles et ceux qui savent « mais il y a longtemps... » ;

- Des **concours** dans l'esprit que nous avons depuis le début et dans lequel le festif le dispute à la compétition ;

- une **possibilité pour tous (adolescents, parents et grands-parents) de godiller à des moments choisis.** Aujourd'hui, le CCC est la seule structure à organiser cette pratique dans le département.

C'est pourquoi, nous organisons donc pour la quatrième fois le **trophée national de godille au Croisic.** C'est un moment de rencontre important entre initiés pour **développer et faire connaître la pratique de la godille** dans un esprit de transmission. Pour la **partie pêche**, le CCC Fishing Club est fier d'organiser son **second concours de pêche Open Bar** au large du Croisic. Notre volonté est le **respect de la mer** en préférant des **pratiques responsables et respectueuses de la ressource.** Il est ouvert à tous en bateaux avec un maximum de trois personnes à bord, une canne en action de pêche par personne. La pêche se fera **exclusivement à la canne au leurre.** Il y aura possibilité d'hébergement des bateaux et de mise à l'eau au port de plaisance. L'inscription est de 30 € par personne, avec une dotation de plus de 2500 € de lots. Pour tous renseignements, inscriptions et demande de contact rendez-vous sur le site [cccroisicais.com](http://cccroisicais.com)

Le bureau CCC

## OUISTREHAM (14)

L'Association pêche plaisance Ouistreham a participé le 3 septembre 2022 à la **fête des associations** qui s'est tenue aux tennis couverts de Ouistreham. Une occasion pour elle de se faire connaître et recueillir de nouvelles adhésions en présentant sur écran un **résumé des activités passées** ainsi que le **petit journal mensuel** diffusé à tous les adhérents. Le 11 septembre 2022 était prévue une démonstration, formation de **pêche surf-casting qui a été annulée** car les formateurs faisaient une compétition nationale ce jour-là. En remplacement, nous avons proposé une **sortie pêche en mer sans concours** dont le départ et la distance étaient à l'appréciation de chaque capitaine. Retour par le SAS de 12h15 pour un apéritif servi par l'APPO, suivi d'un pique-nique apporté par chaque participant. Le 9 octobre 2022 s'est tenue une activité de **pêche à pied à Saint-Aubin-sur Mer en présence de notre président, Daniel Legrand, et de Luc Jammet**, adjoint au maire de Ouistreham chargé des sports, du nautisme et des associations sportives.

**L'APPO était présente au salon nautique 2022** organisé à la Porte de Versailles à Paris, sur le stand de la Normandie dont ports de plaisance de Caen-Ouistreham, où étaient présents Stéphane Bradic, maître du port de plaisance et vice-président de l'APPO accompagné de Michel Lecointre, service communication. À cette occasion, nous avons visité les stands de la SNSM et de la FNPP. Enfin, le samedi 12 novembre 2022, nous avons clôturé la saison par un **déjeuner** à la ferme Saint-Hubert à Colleville-Montgomery dans une ambiance festive où chacun a évoqué les bons souvenirs de cette saison 2022 bien réussie.

Michel Lecointre  
service communication





## CARNON (34)

### Au nom de nos différences

Carnon Fishing Club était présent avec les **plus de 13 000 personnes pour défendre la ruralité et la zone côtière**, nous avons sonné l'unité du peuple du Sud pour ses cultures. Message adressé à celles et ceux qui moqueraient **la France rurale et maritime**. Notre pays est façonné de diversités qui le rendent riche. **Les véritables défenseurs de la nature étaient présents, pêcheurs, chasseurs, éleveurs, agriculteurs**. Nous continuerons de **défendre la culture française et nos traditions**.

Jean-Luc Naudet



## LÉZARDRIEUX (22)

### Assemblée générale

Samedi 4 février 2023 s'est déroulée l'assemblée générale de l'APPL, salle Georges Brassens, sous la **présidence de Didier Blondel**, son président, et la présence de **monsieur le maire de Lézardrieux, Henry Paranthoën**. L'assistance de l'assemblée était composée d'une **soixantaine de personnes** sur les **cent-dix-huit adhérents** que compte l'association.

Le président Blondel a dans son bilan précisé les **différentes actions réalisées au cours de l'année 2022** et énuméré les **projets pour 2023** : ateliers des cartes marines animé par son vice-président Jean Jacques Prigent, des sorties de pêche en mer avec le traditionnel « casse-bateaux-croûte » de fin de pêche des participants, un atelier de perfectionnement du pilotage des bateaux, accostage, prise de ponton, préparation à l'accostage en solitaire, sorties découvertes vers d'autres ports du littoral costarmoricain, organisation du cochon grillé à Kermouster le 29 juillet prochain, organisation d'un loto APPL le 13 octobre 2023 à Paimpol, achat de polos au sigle de l'APPL pour les adhérents et bien d'autres activités en cours de réflexion. Notre président a aussi remercié le maire de Lézardrieux pour la salle de réunion accordée à l'association à la **nouvelle maison de la mer** dont le confort vient contraster avec l'ancien local dépourvu de sanitaires et de point d'eau. **Deux exposés** ont ensuite été présentés, l'un sur une **étude halieutique** par Loïc Ancelin, et l'autre par Thomas Ollivier sur la **pêche au thon rouge**.

Pour finir, intervention du trésorier Patrick Blondel avec un exposé sur le **bilan financier positif** de l'association. Didier Blondel passe ensuite la parole à monsieur le maire Henry Paranthoën, précisant à l'assemblée les **diverses positions de la mairie face aux problématiques de l'utilisation du port et de la fréquentation de l'estran par les plaisanciers**.

La séance s'est achevée sur l'**élection du tiers sortant des membres du bureau** qui ont tous été réélus à l'unanimité.

L'assemblée générale a été suivie du traditionnel apéritif offert aux personnes présentes et la soirée s'est poursuivie par un repas convivial entre les adhérents présents et leurs invités.

Loïc Ancelin  
secrétaire

## CRÉANCES (50)

### Assemblée générale

Le dimanche 12 février avait lieu à Créances (50710 - Côte Ouest du Cotentin) l'assemblée générale de l'Association des plaisanciers et pêcheurs à pied de la côte ouest en présence de (de gauche à droite sur la photo) : M. Lemoigne, maire de la commune et président de la Comcom, M. Travers, député, J. Lepigouchet, président du CPML50. Joël Aubert présidait la séance. Mme Collette, conseillère départementale, D. Richard, président de l'Association de Bretteville-sur-Ay et **une soixantaine d'adhérents** (sur cent-vingt-six) étaient présents.

Après les **bilans moral et financier adoptés à l'unanimité**, Joël Aubert faisait le point sur les **trois sujets épineux** du moment : pouvoir laisser les **tracteurs sur la zone de stationnement** dédiée sur l'estran d'Armanville (lieu-dit de la commune voisine Pirou) et les **moyens d'accéder à cette zone**.

Après de multiples démarches auprès de la mairie de Pirou et de la sous-préfecture, l'APPPCO a pu signer un accord avec la mairie de Pirou. **La zone de stationnement va être agrandie**. L'APPPCO prendra à sa charge les deux tiers de la redevance due par Pirou. **L'APPPCO va fournir à ses adhérents un autocollant à fixer sur le pare-brise du tracteur**. Les adhérents signent un **code de bonne conduite** (respect de la zone, tracteur propre,...).

**Le second point n'est pas réglé : l'accès à cette zone !** Le plus simple et le plus sécurisé serait de passer par la cale de Créances et de circuler sur l'estran jusqu'à la zone distante d'environ 1 km. Solution simple mais la DDTM s'y oppose ! Seconde solution préconisée par l'administration : utiliser les voies de circulation existantes. La route dite **touristique** sur 1,5 km, puis la route d'Armanville sur 1 km. **Plusieurs réunions ont eu lieu** avec l'administration à ce sujet. À chacune d'elles, M. le maire de Créances et J. Aubert ont présenté la **dangerosité de la route touristique** très chargée en été et l'**impossibilité sur la route d'Armanville pour se croiser** mais ces arguments ne semblent pas convaincre leurs interlocuteurs des administrations.

**Autre préoccupation** : les **remorques** utilisées sont des remorques de mise à l'eau et **n'ont apparemment pas le droit de circuler ni sur la route ni sur l'estran !** Créances n'est pas un cas particulier puisqu'on utilise ce genre de remorques partout en France...





# Sécurité

## CARNAC (56)

En ce début d'année, plusieurs membres du bureau de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Carnac avaient rendez-vous ce samedi 18 février 2023 à la permanence de la SNSM de la Trinité-sur-Mer. Lors de cette rencontre, le président Alain Carron a remis un **chèque de 200 €** à Jean-Paul Vallégant, président de la station SNSM. L'APP Carnac est heureuse de faire partie des donateurs, car **le financement de la SNSM repose essentiellement sur la générosité du public et des partenaires privés**. À cette occasion, une photo réalisée sur la vedette de 1<sup>re</sup> classe SNS 158 nommée **Éric Tabarly** avec les bénévoles de la SNSM, dont Gilles Bricout (1<sup>er</sup> à gauche), patron titulaire du canot, les bénévoles de la SNSM et les membres de l'APP Carnac. Tous les adhérents de notre association souhaitent bon vent à tous les bénévoles de la SNSM de la Trinité-sur-Mer.

Association des pêcheurs plaisanciers de Port En Drô  
[app.carnac@yahoo.fr](mailto:app.carnac@yahoo.fr)



## SAINT-MALO (35)

Il est de coutume à l'APPM d'organiser une fois l'an une **réunion d'information sur le thème de la sécurité en mer** en invitant une entité impliquée. Cette année la station SNSM de Saint-Malo nous a accueillis dans ses locaux. Les **sujets du jour** étaient : quand et comment déclencher une demande de secours, la façon de procéder à la demande, comment assurer le suivi de l'intervention et la conduite à tenir lors de l'arrivée des secours sur zone.

Après les **interventions des membres de la SNSM**, un jeu de **questions-réponses** passionnant s'en est suivi. Et pour clore cette réunion, les personnels de la SNSM ont eu la gentillesse de **nous faire visiter le canot tous temps de Saint-Malo le « Pourquoi Pas ? »**. Avant de se quitter, **notre association a apporté sa contribution à nos anges gardiens**. Un grand merci à toute l'équipe du président Le Rouille et aux participants.

François Guyot  
président APPM



## En mémoire de Jean-Raymond Poulet

La **disparition de notre ami Jean Raymond Poulet** laisse le club des Stermes Pêche en mer de Berck-sur-Mer dans une très grande tristesse. Jean Raymond aura jusqu'à la fin de la saison dernière assumé pleinement la mission qui lui tenait tant à cœur dans notre club de pêche Berckois. Jean Raymond, notre « chouchou », notre « pouick-pouick », notre aide à la mise à l'eau des bateaux, vient de décéder ce jeudi 26 janvier 2023.

Alors que l'on parle de retraite de plus en plus tard, **Jean Raymond n'avait même pas 60 ans**, il les aurait eus le 2 mars prochain. Jean Raymond, depuis la fin de saison 2022 souffrait du mal du siècle. Mal qui l'a emporté pendant la nuit de mercredi à jeudi dernier. Depuis septembre, Jean Raymond, avec beaucoup de pudeur cherchait à nous cacher ses souffrances morales et physiques. Je n'ai pas connu directement Jean Raymond dans sa vie d'entrepreneur en bâtiment, mais pour l'avoir vu travailler de ses mains à plusieurs reprises, je peux assurer que c'était un **réel professionnel**, comme ceux que l'on croise sur les grands chantiers, doté de la conscience professionnelle et des compétences des compagnons du tour de France.

Au nom de nos amis de l'association, je souhaite maintenant parler de Jean Raymond des Stermes Pêche en mer. Depuis **plus de vingt ans**, Jean Raymond fréquentait notre club. Tout d'abord

simple adhérent, **bénévole engagé**, puis **barreur** et enfin **administrateur coopté par le conseil**. Jean Raymond a passé **beaucoup de temps dans notre club** pour aider les chauffeurs de tracteurs et les propriétaires à décrocher et raccrocher les bateaux en bas de la cale de mise à l'eau. Par tous temps, Jean Raymond était présent et n'hésitait pas à se mouiller jusqu'au torse.

Jean Raymond participait également à la **tenue de notre foyer**, servir, desservir, faire la vaisselle, nettoyer le foyer, nettoyer les sanitaires... Il était présent à toutes nos fêtes du 15 août pour **monter et démonter les chapiteaux** et **participer à l'organisation** de ces manifestations. Il était aussi le premier à monter sur le toit de nos vieux bâtiments pour refixer une tôle, pour reclouer une rive, à repeindre les menuiseries, pour construire un appentis. En 2020, Jean Raymond, de par son dynamisme et ses compétences, **a fortement contribué à la réfection des clôtures du parking à bateaux**. En période hivernale, il passait régulièrement au club pour recaler les bateaux, pour raccrocher un taud ou nous tenir informés de tous problèmes apparents.

Le club des Stermes Pêche en mer **vient de perdre un ami au grand cœur**, toujours gentil, toujours prêt à rendre service, bref quelqu'un de très bien, dont la famille peut être fière. Nous présentons nos très sincères condoléances à Laura et à toute la famille de Jean Raymond. **Au revoir Jean Raymond**, nous t'emmènerons en pleine mer pour ton dernier voyage, bon vent.

Jean-Luc Coret

## BERCK-S/MER LES STERNES (62)



Pour 6 personnes  
Préparation : 20 minutes

## FILETS D'ANCHOIS À LA TAPENADE D'OLIVES ET TOMATES SÉCHÉES

### Ingrédients :

- 500 g d'olives vertes ou noires dénoyautées
- 2 gousses d'ail
- 16 filets d'anchois frais
- Le jus de deux citrons
- 5 cuillères d'huile d'olive
- 2 pincées de piment d'Espelette
- Pesto de tomates séchées
- Sel, poivre

### Préparation

Mixez les olives dénoyautées, ajouter les gousses d'ail et un demi verre d'huile d'olive.

Égouttez les anchois frais. Ajoutez-les à la préparation indiquée ci-dessus.

Versez peu à peu le jus de citron. Mixez à nouveau le tout.

La préparation obtenue pourra être servie en entrée ou en apéritif sur des toasts frottés à l'ail et s'accompagner de quelques crudités.

Parsemez légèrement de pesto de tomates séchées. Bon appétit !

### Astuce bretonne

Les filets d'anchois frais peuvent être dégustés entiers, juste posés sur une tartine de « pain-beurre » !



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

### Trois formules d'abonnement me sont proposées :

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 18 € (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 18 € (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [fnpp@orange.fr](mailto:fnpp@orange.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)







# Respectons les tailles

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (arrêté du 30/12/2021 modifiant l'arrêté du 17/05/2011 imposant le marquage des captures) - \* Tailles préconisées FNPP

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

T A I L L E S

POISSONS		Makaire blanc ✂ LJFL° 168 cm		Crevettes autres 3 cm	
Alose	30 cm	Makaire bleu ✂ LJFL° 251 cm		Étrille	6,5 cm
Anchois	12 cm	Maquereau* ✂ 20/30 MMN° cm		Homard* ✂ LC° 8,7/9 HF° cm	
Baliste	* 23 cm	Merlan	27 cm	Langouste* ✂ LC° 11 cm	
Bar 2/jour/pêcheur ✂ 42 cm		Merlu	27 cm	Langoustine	LT° 9 cm
Bar moucheté	30 cm	Mostelle	30 cm	Tourteau 13 A/14 MMN/15 BG° LC° cm	
Barbue	30 cm	Mulet	30 cm	<b>MOLLUSQUES</b>	
Bonite ✂ * 40 cm		Morue cabillaud ✂ 42 cm		Bulot	4,5 cm
Cardine	20 cm	Orphie	30 cm	Clovisse	4 cm
Chapon	30 cm	Pagre ✂ * 30 cm		Couteau	10 cm
Chinchard	15 cm	Plie carrelet	27 cm	Coque	2,7/3 LB° cm
Congre	60 cm	Rouget barbet ou de roche	15 cm	Coquille Saint-Jacques	11 cm
Dorade coryphène ✂ * 60 cm		Rouget grondin	* 15 cm	Huître creuse	5 cm
Dorade grise/Canthère grisét	23 cm	Roussette	* 40 cm	Huître plate	6 cm
Dorade rose ✂ 35 cm		Saint-pierre	* 30 cm	Mactre solide	2,5 cm
Dorade royale ✂ 23 cm		Sar commun ✂ 25 cm		Moule	4 cm
Églefin	30 cm	Saumon	50 cm	Ormeau	9 cm
Espadon ✂ LJFL° 170 cm		Sardine	11 cm	Oursin piquants exclus	4 cm
Flet	20 cm	Sole commune ✂ 24/25 ECH° cm		Oursin (Bretagne) piquants exclus	5,5 cm
Hareng	20 cm	Thon germon ✂ LJFL° 2/3* kg		Palourde européenne	4 cm
Lieu jaune ✂ 30 cm		Thon listao ✂ LJFL° * 45 cm		Palourde japonaise	3,5/4 CM° cm
Lieu noir ✂ 35 cm		Thon obèse ✂ LJFL° * 100 cm		Palourde rose	4 cm
Limande	20 cm	Thon rouge LJFL° 30 kg ou 115 cm		Pétoncle noir	4 cm
Limande sole	25 cm	Truite de mer	35 cm	Poulpe	750 g
Lingue julienne	63 cm	Turbot	30 cm	Praire	4,3 cm
Lingue bleue	70 cm	<b>CRUSTACÉS</b>		Telline	2,5 cm
Lotte/Baudroie	50 cm	Araignée de mer	12 cm	Vernis	6 cm
Maigre ✂ 50 cm		Crevette bouquet	5 cm	Vénus	2,8 cm

\* A : Atlantique, MMN : Manche et Mer du Nord, ECH : Est du Cap de la Hague, BG : Baie de Granville, HF : Hauts-de-France, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE

POISSONS		Mulet muge * 20 cm		Sparailon 12 cm	
Allache	* 12 cm	Oblade	* 12 cm	Thon germon ✂ * 3 kg	
Anchois	9 cm	Orphie	* 30 cm	Thon listao ✂ * 45 cm	
Baudroie	* 50 cm	Pageot à gros œil	33 cm	Thon obèse ✂ * 100 cm	
Bogue	* 12 cm	Pageot acarné	17 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Castagnole	* 12 cm	Pageot commun	15 cm	<b>CRUSTACÉS</b>	
Cernier	45 cm	Pagre commun ✂ 18 cm		Crevettes rose	2 cm
Chapon	30 cm	Pélamide	* 40 cm	Homard* ✂ LT° 30 cm	
Chinchard sévèreau	15 cm	Raie pastenague	* 36 cm	Langouste* ✂ LC° 9 cm	
Congre	60 cm	Raie torpille marbrée	* 36 cm	Langoustine	LT° 9 cm
Denti ✂ * 50 cm		Rouget barbet	15 cm	<b>MOLLUSQUES ET AUTRES</b>	
Dorade coryphène ✂ * 60 cm		Rouget grondin	15 cm	Coque	2,7 cm
Dorade grise/Canthère grisét	23 cm	Roussette	* 40 cm	Coquille Saint-Jacques	10 cm
Dorade royale ✂ 23 cm		Saint-pierre	* 30 cm	Huître creuse	6 cm
Loup ✂ 30 cm		Sar commun ✂ 23 cm		Huître plate	6 cm
Makaire bleu ✂ 251 cm		Sar à museau pointu	18 cm	Oursin	5 cm
Maquereau* ✂ 18 cm		Sar à tête noire	18 cm	Palourde européenne	3,5 cm
Maquereau espagnol	18 cm	Sardine	11 cm	Palourdes autres	3 cm
Marbré	20 cm	Saupe	* 12 cm	Praire	2,5 cm
Merlu	20 cm	Sole commune ✂ 24 cm		Telline	2,5 cm
Mostelle	* 30 cm				

**AUTRES ESPÈCES** faisant l'objet d'un marquage obligatoire : espadon voilier, maigre, marlin bleu, rascasse rouge, thazard, thon albacore, voilier de l'Atlantique.

**Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir** : espadon (Méd.), esturgeon, raie blanche, raie brunette, corb, mérou brun.

**Espèces soumises à quotas** : espadon (Atl.), thon rouge.

\* LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.

\* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.